



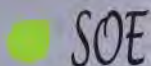
Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers

Communes : Chis, Orleix, Aurensan (65)

PJ 62 – Avis des propriétaires sur la remise en état du site



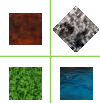
**CR 2838
Avril 2023**



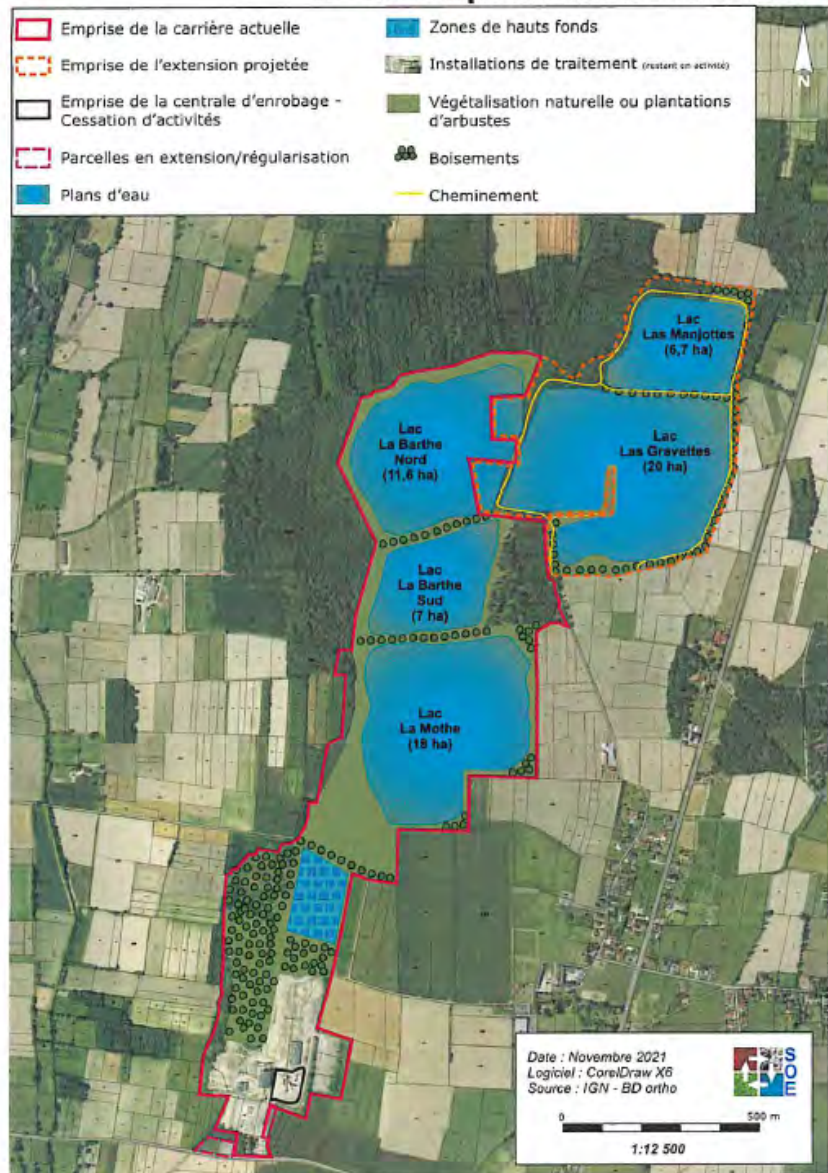
Siège social :
28 bis rue du Cdt Chatinières
82100 CASTELSARRASIN
Tél : 05.63.04.43.81

Agence :
16 B rue Pérignon
31330 GRENADE
Tél : 09.88.06.02.52

www.soe-conseil.com



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 Mme ASSIRANS Anne - Marie
 propriétaire des parcelles :
 DSO

Avis favorable Avis défavorable Autre

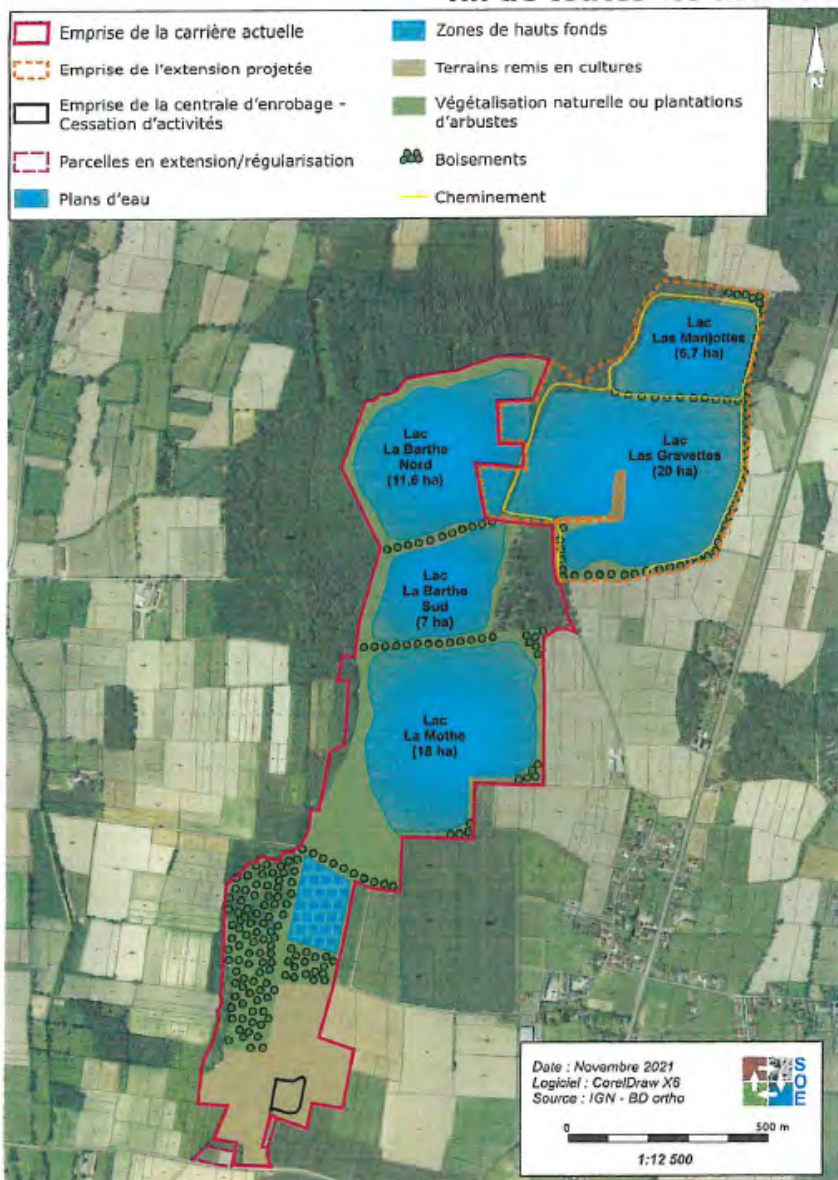
Date : 12/11/2022 Signature :

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 Mme ASSIRANS Anne - Marie
 propriétaire des parcelles :
 DSO

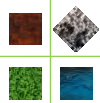
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : 12/10/2022 Signature :

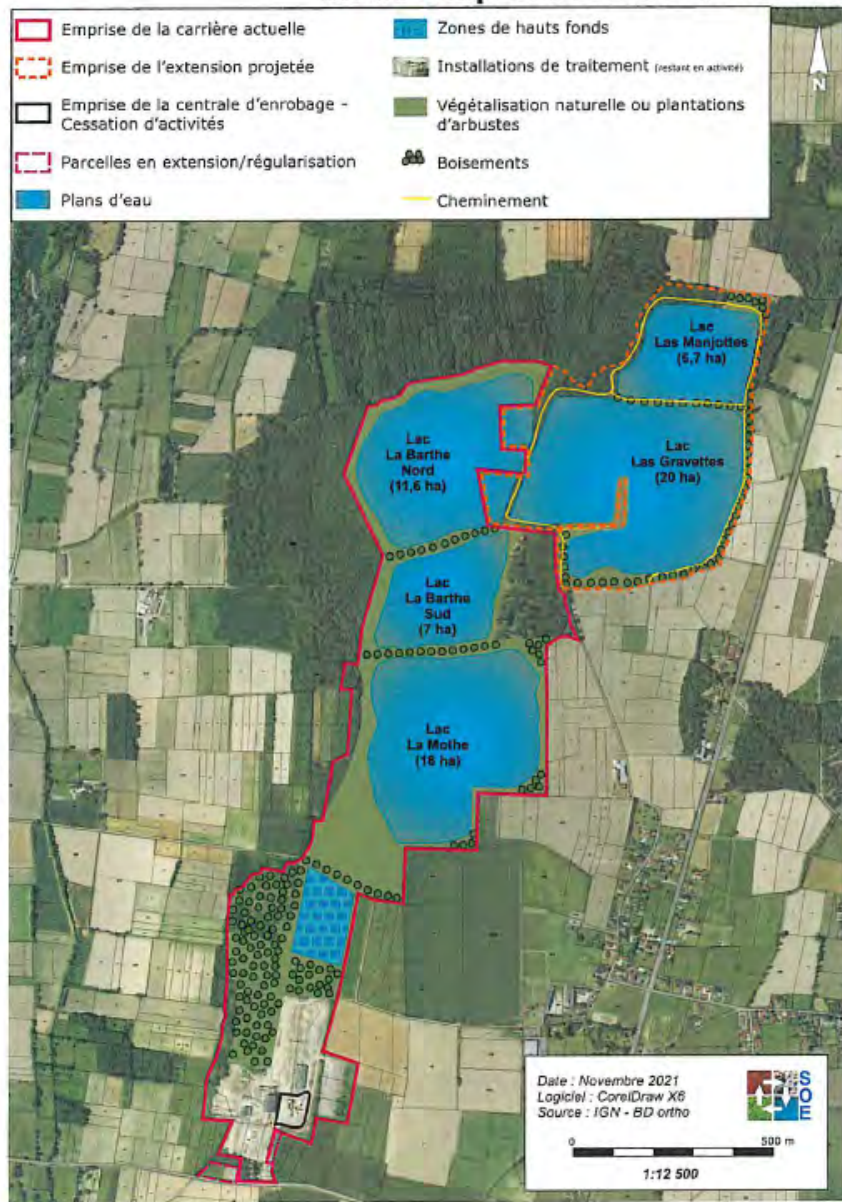
Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

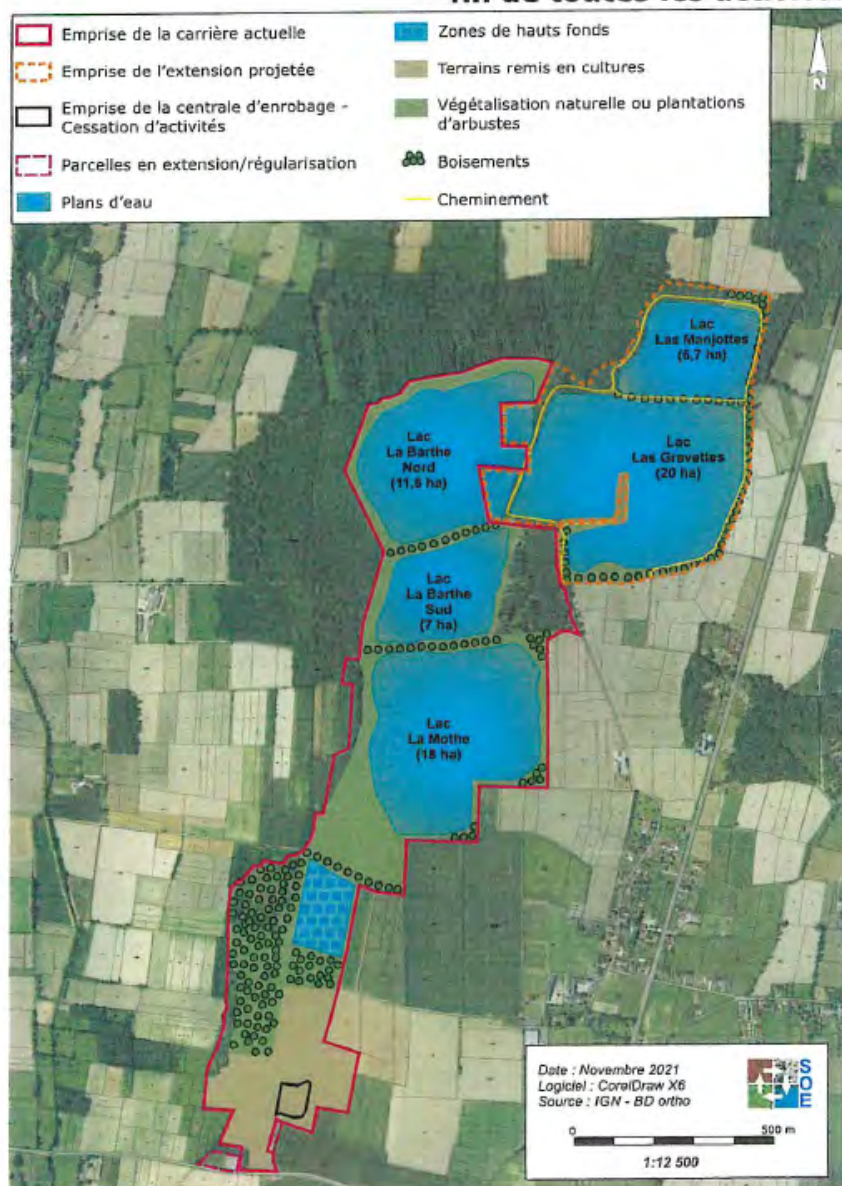
Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. DAZET Chishun
 propriétaire des parcelles :
 D64
 Avis favorable Avis défavorable Autre
 Date : 18.01.2022 Signature :

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

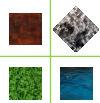
Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. Dazet Chishun
 propriétaire des parcelles :
 D64
 Avis favorable Avis défavorable Autre
 Date : 18.01.2022 Signature :

Usages futurs du site :

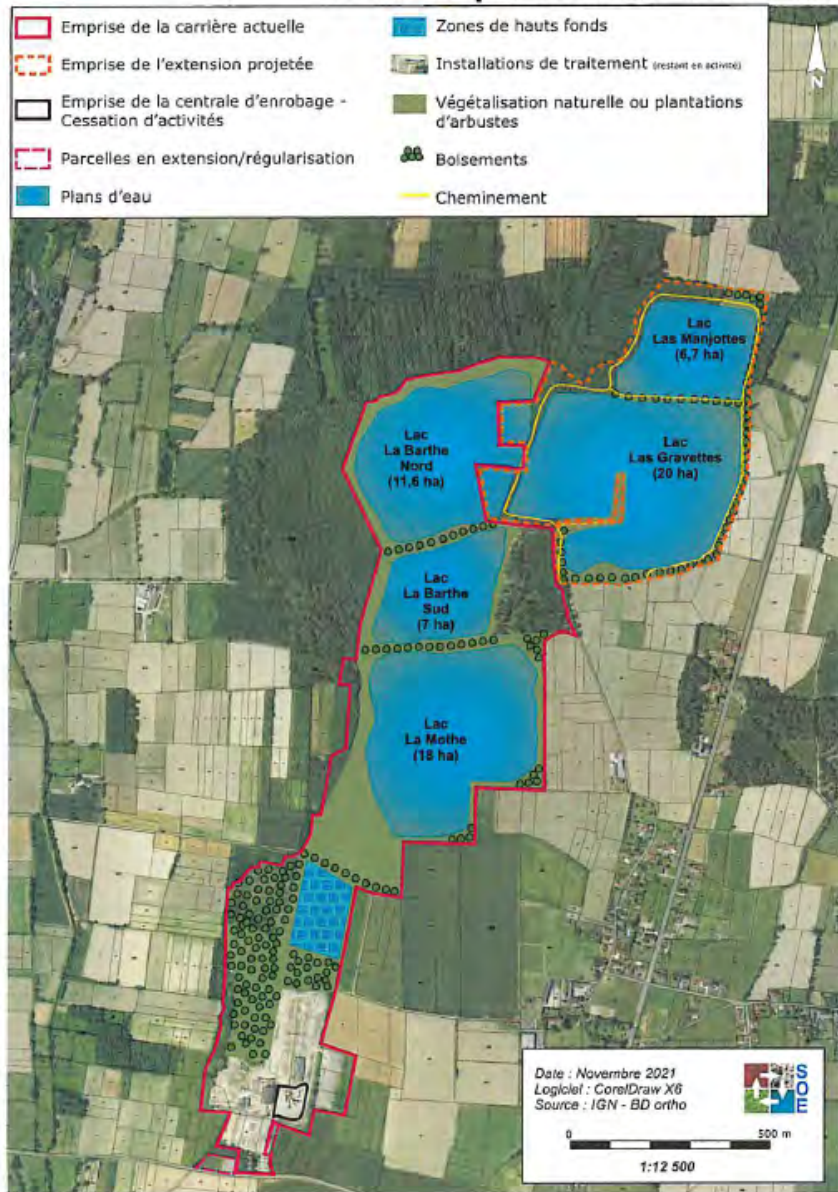
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. : DUSSAC Gerard
 propriétaire des parcelles :
D225 - D55 - D56 - D42

Avis favorable Avis défavorable Autre

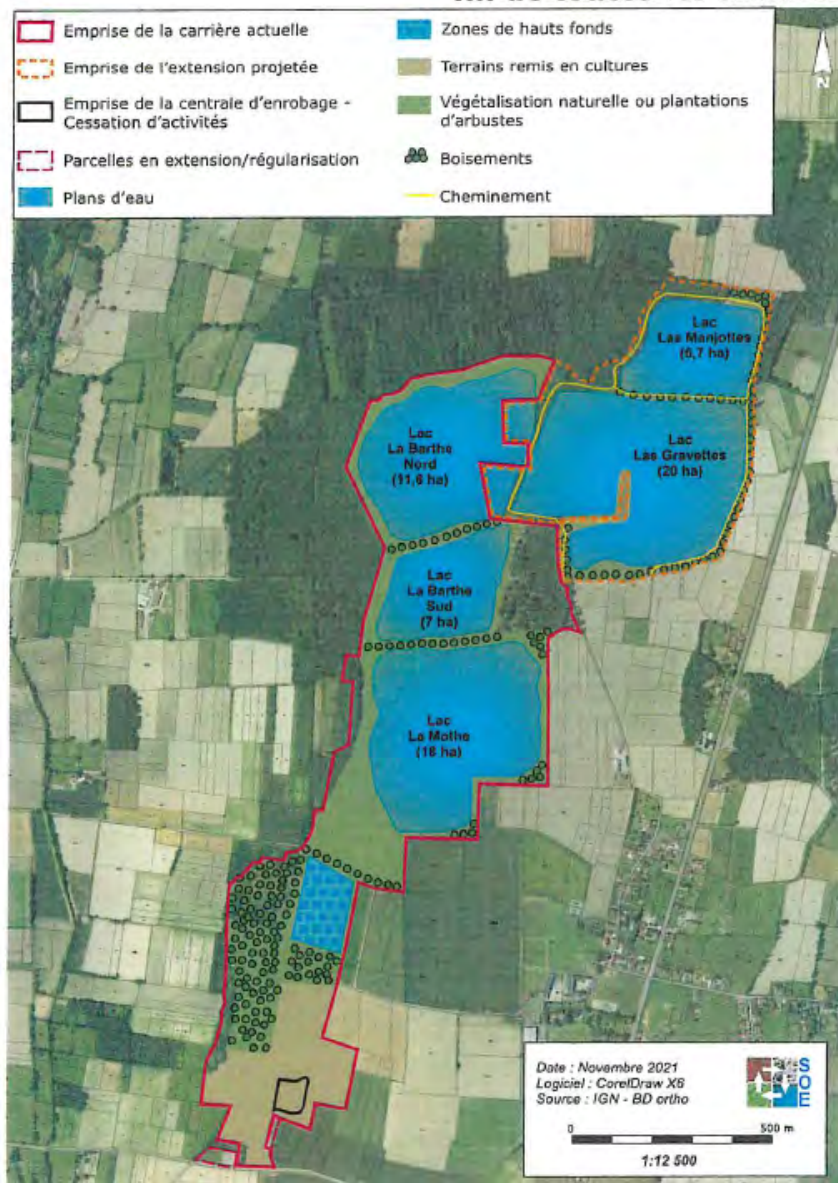
Date : 13.01.2022 Signature :

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. : Dussac Gerard
 propriétaire des parcelles :
D225 - D55 - D56 - D42

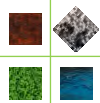
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : 13.01.2022 Signature :

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation M. :

propriétaire des parcelles : N° 121
JOSEITE ASTUGUE-VIEILLE; PATRICIA CAUHAPE; MERCEDES DUZEN; SERGE DUZEN

Avis favorable Avis défavorable Autre

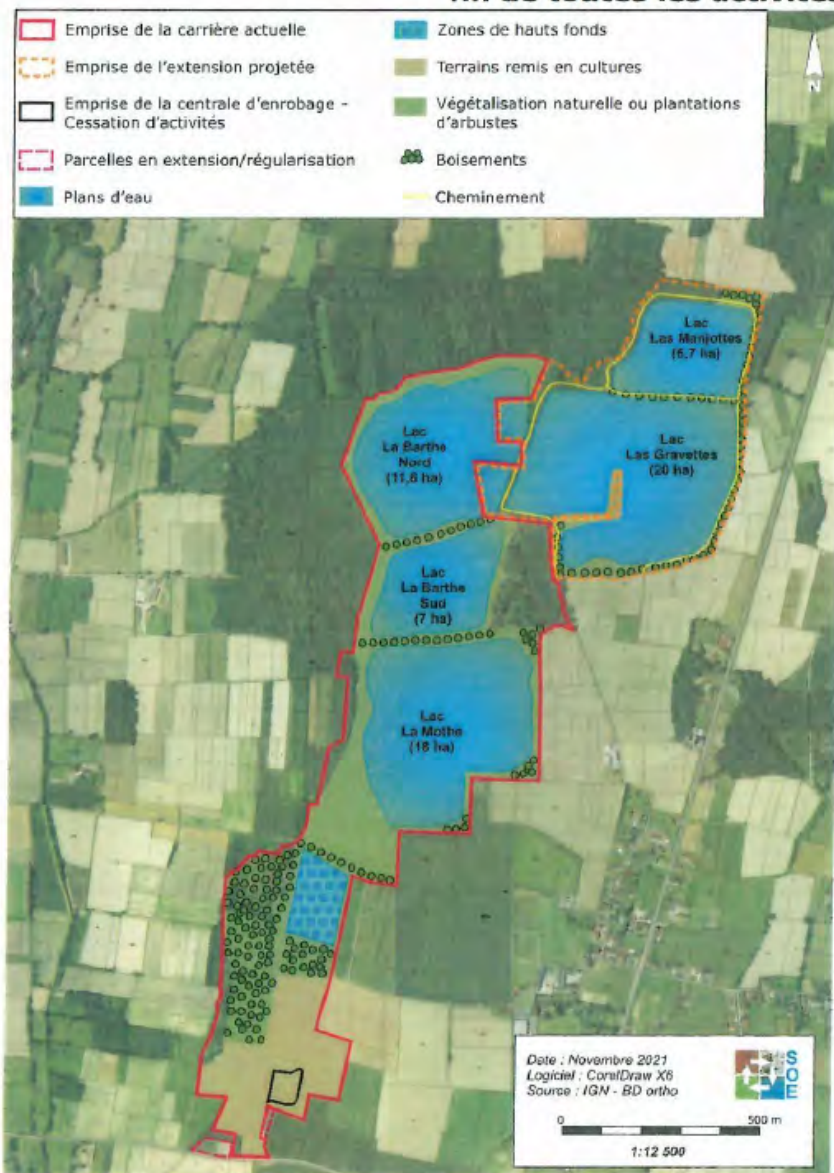
Date : 15/01/22 Signature : *[Signature]*

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation M. :

propriétaire des parcelles : N° 121
JOSEITE ASTUGUE-VIEILLE; PATRICIA CAUHAPE; MERCEDES DUZEN; SERGE DUZEN

Avis favorable Avis défavorable Autre

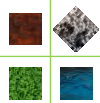
Date : 15/01/22 Signature : *[Signature]*

Usages futurs du site :

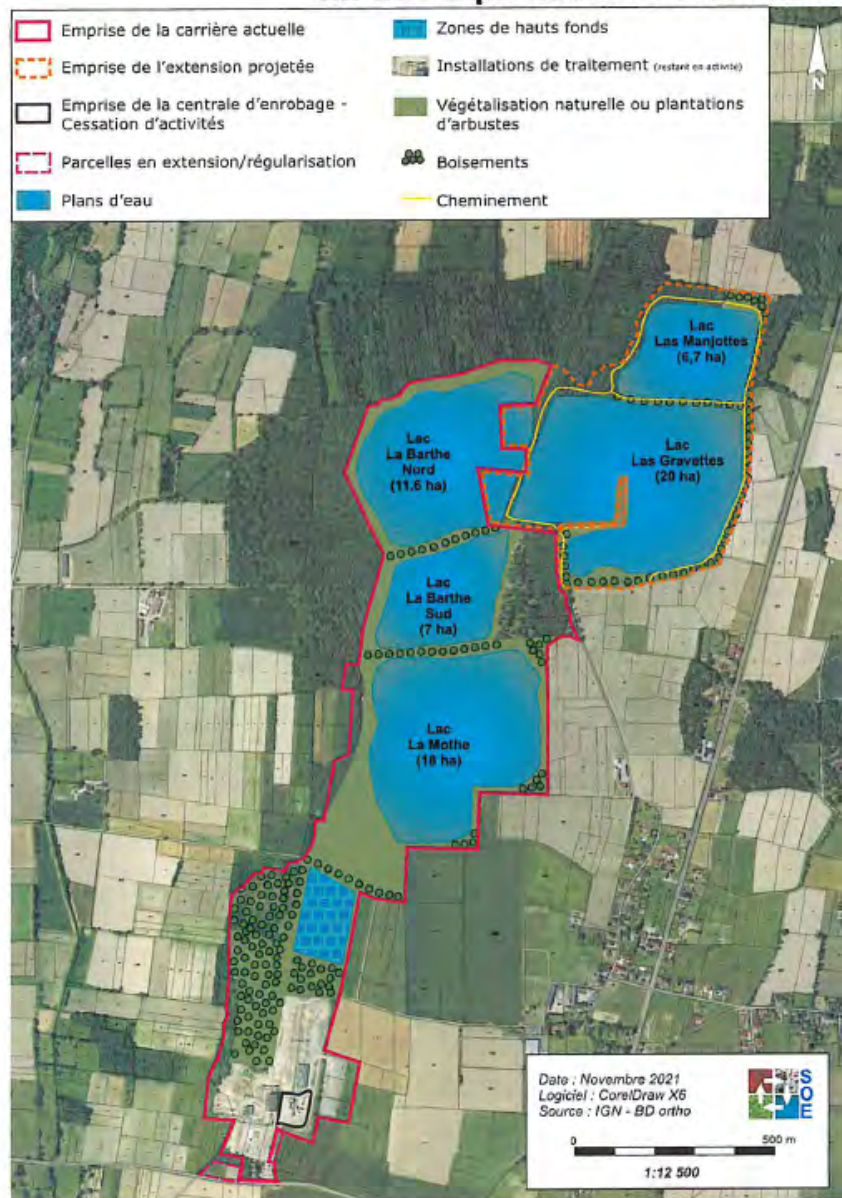
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 Mme Eito Danielle
 propriétaire des parcelles :
 D60 - D61 - D330 - D331
 00D118

Avis favorable Avis défavorable Autre

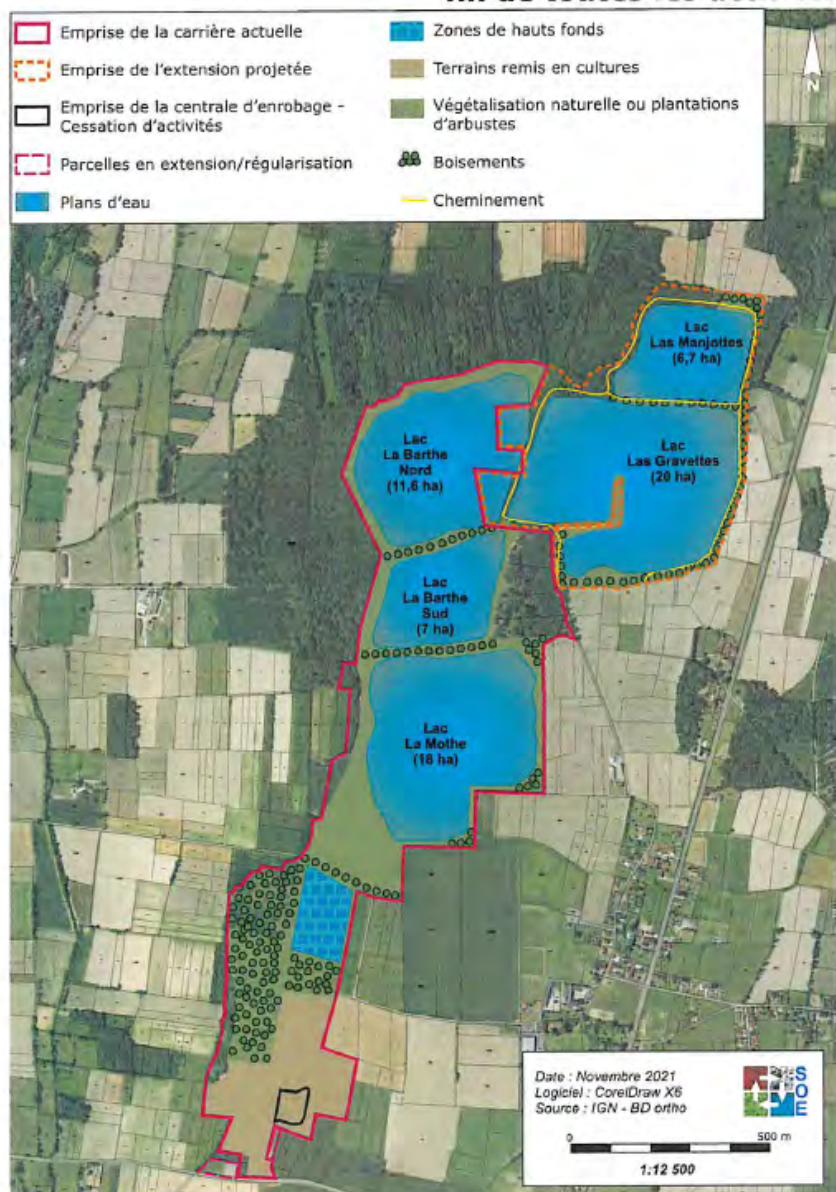
Date : 20/01/22 Signature :

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 Mme Eito Danielle
 propriétaire des parcelles :
 D60 - D61 - D330 - D331

Avis favorable Avis défavorable Autre

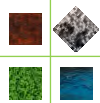
Date : 20/01/22 Signature :

Usages futurs du site :

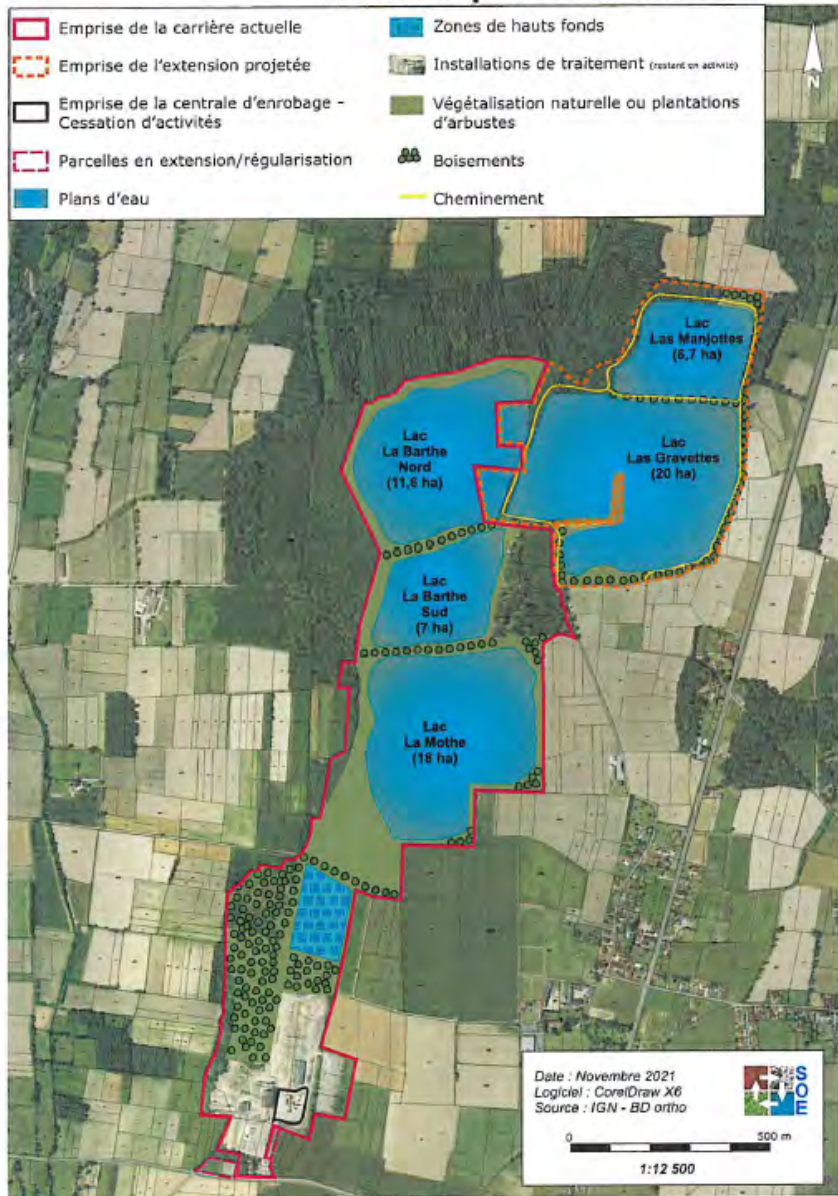
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. : **GUINLE**
 propriétaire des parcelles : **D87**

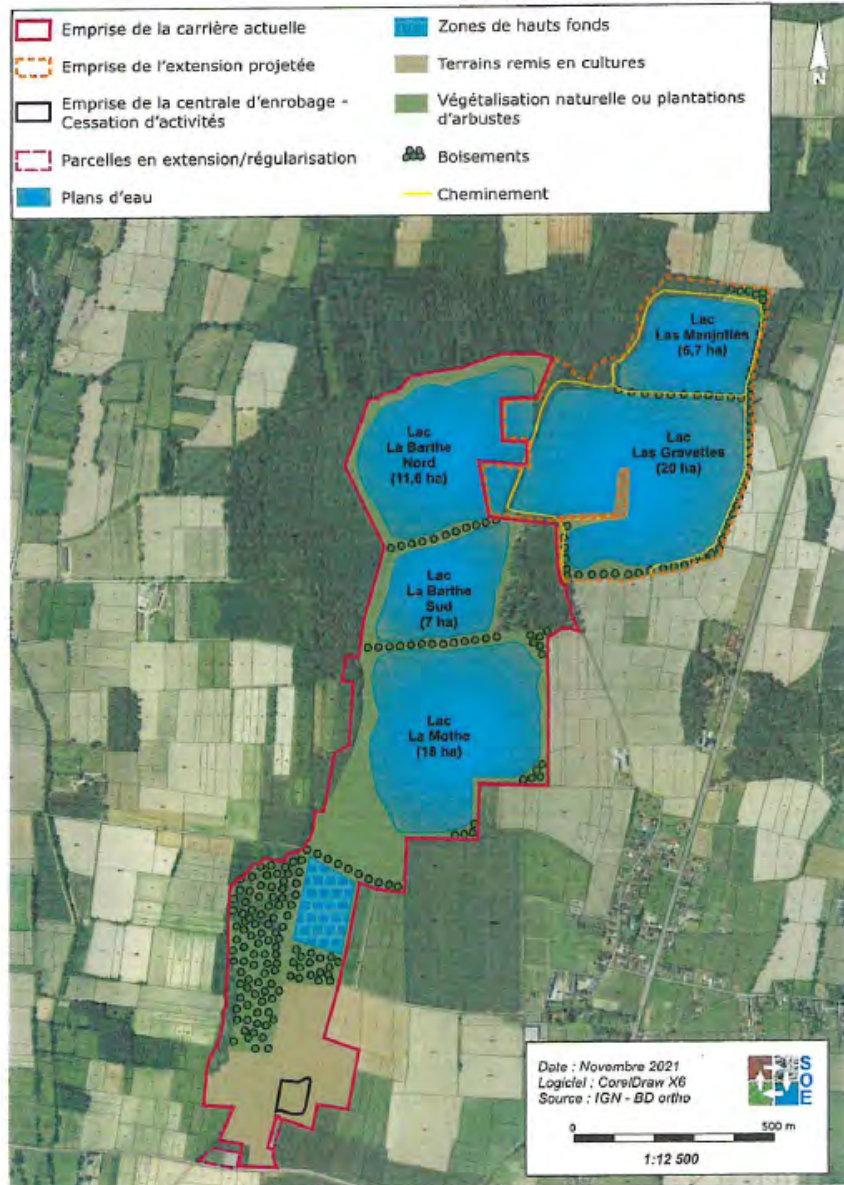
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : **20/01/2022** Signature : *[Signature]*

- Usages futurs du site :**
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
 - Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
 - Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. : **GUINLE**
 propriétaire des parcelles : **D87**

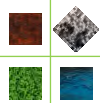
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : **20/01/2022** Signature : *[Signature]*

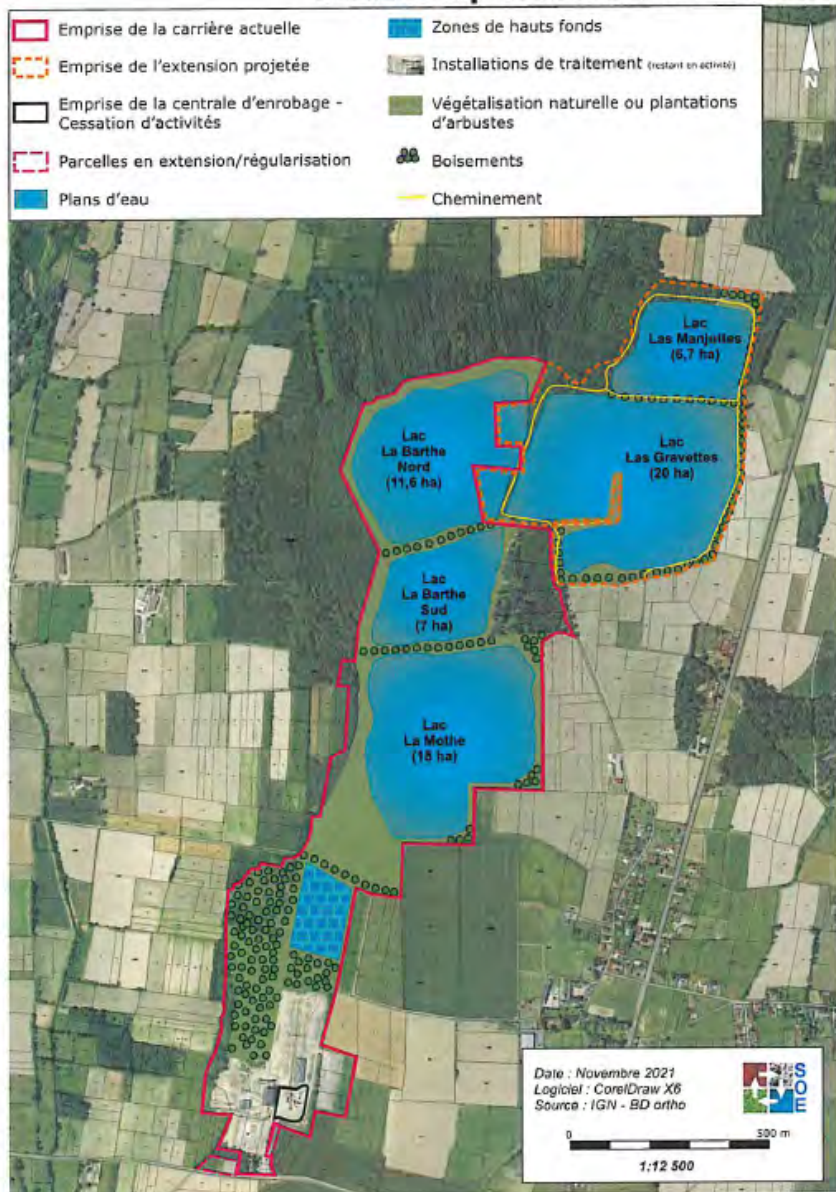
- Usages futurs du site :**
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
 - Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
 - Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
M. : LEVOT Gabriel
propriétaire des parcelles : DUG

Avis favorable Avis défavorable Autre

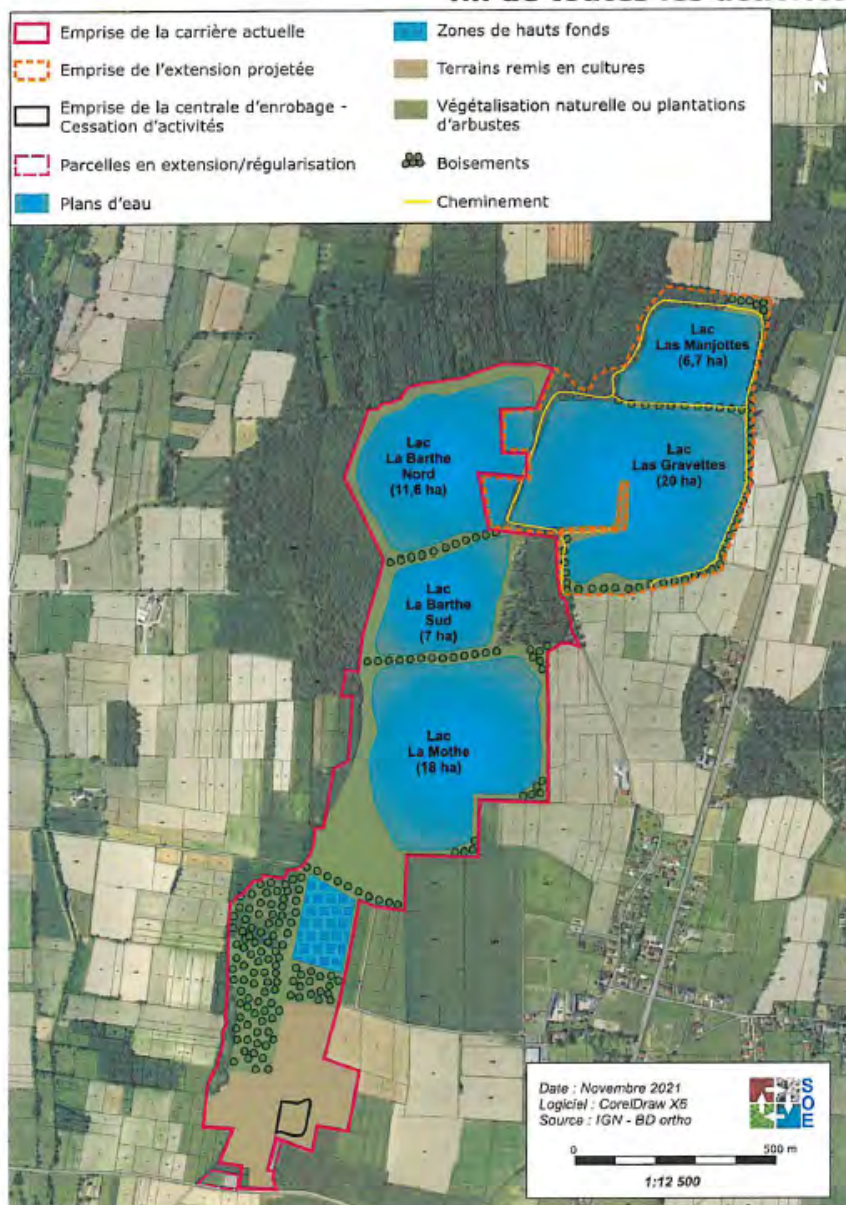
Date : 20/01/2022 Signature : [Signature]

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
M. : LEVOT Gabriel
propriétaire des parcelles : DUG

Avis favorable Avis défavorable Autre

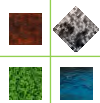
Date : 20/01/2022 Signature : [Signature]

Usages futurs du site :

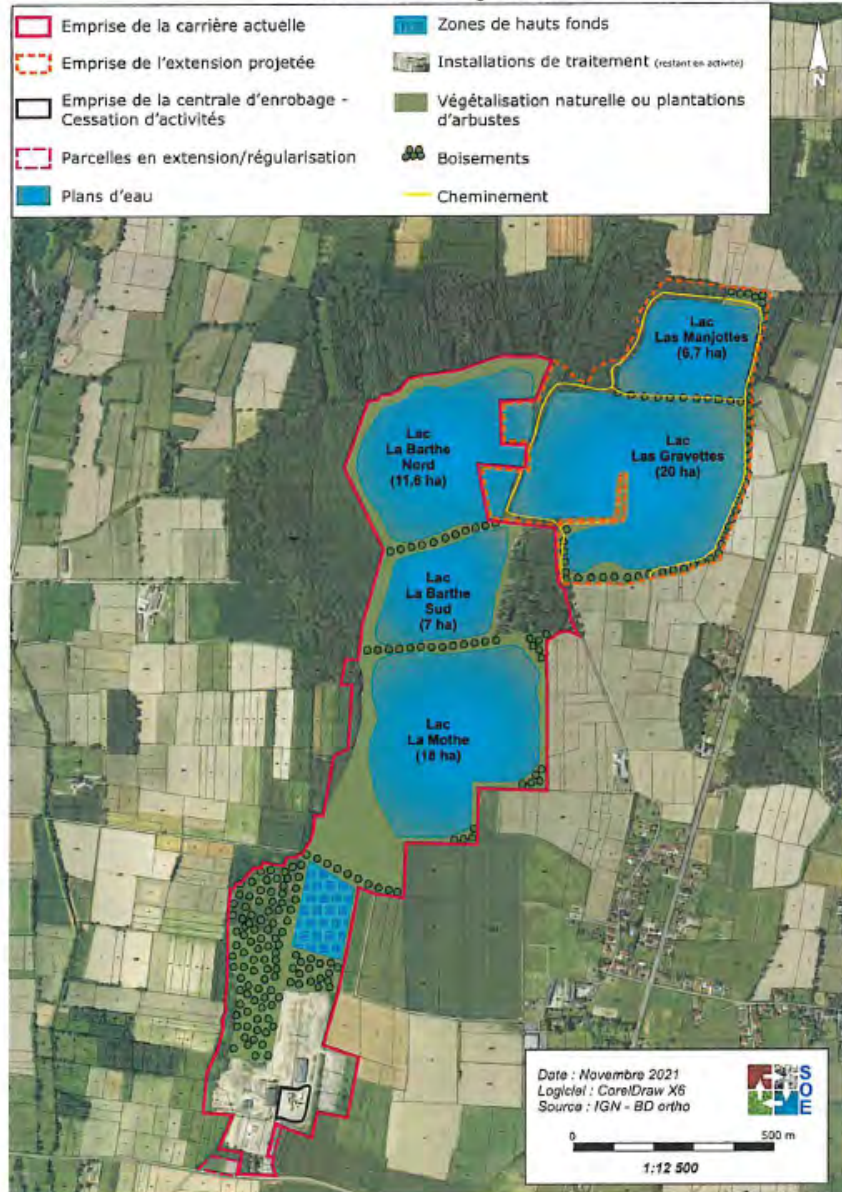
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
M. et Mme Flaesta

propriétaire des parcelles :
D80/D44/D45/D82/D83/D102
D120/D991.

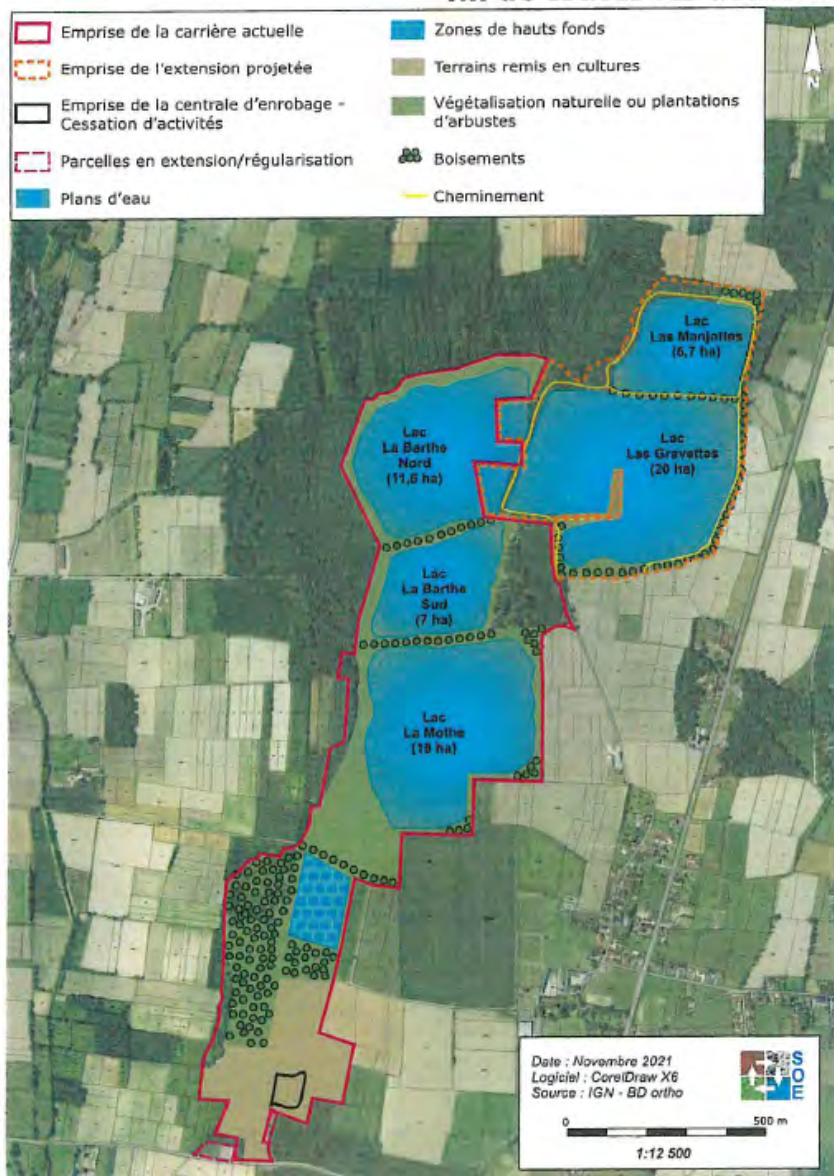
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : 20.01.22 Signature :

- Usages futurs du site :**
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
 - Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
 - Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
M. et Mme Flaesta

propriétaire des parcelles :
D80/D44/D45/D82/D83/D102
D120/D991.

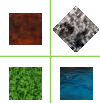
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : 20.01.22 Signature :

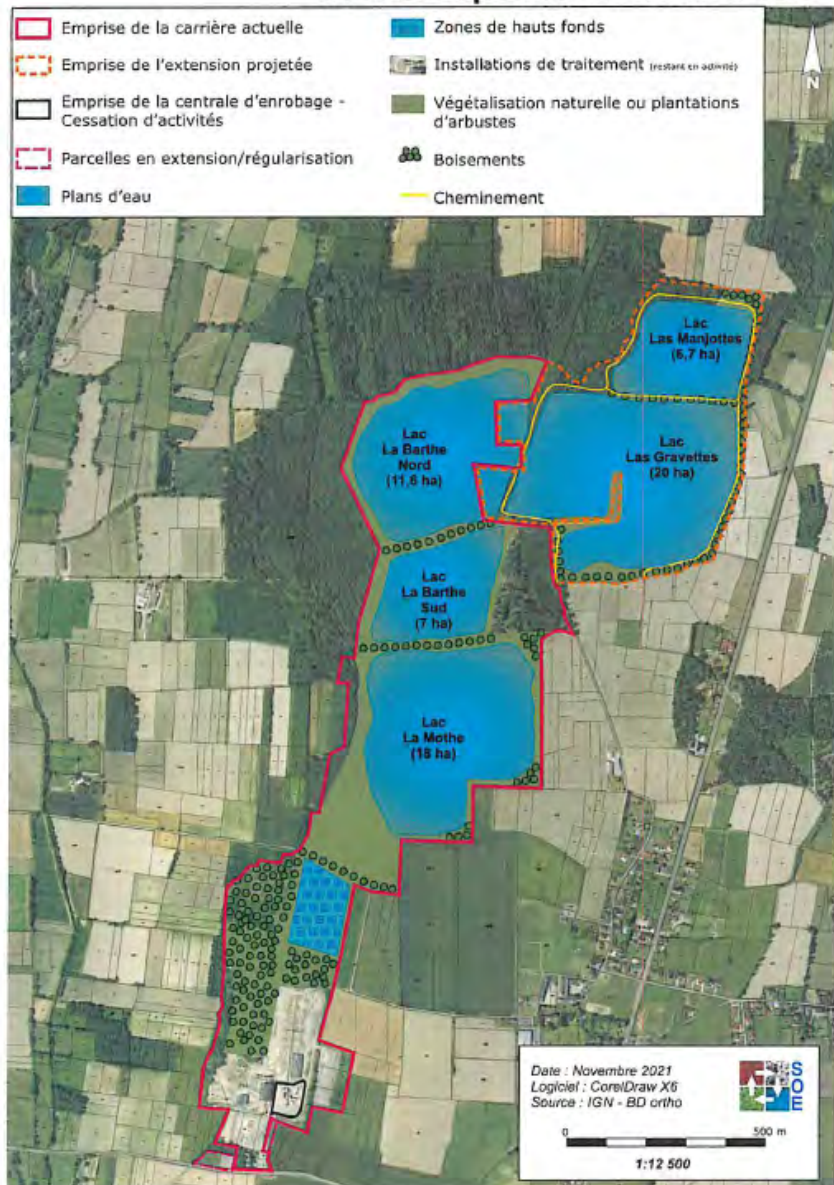
- Usages futurs du site :**
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
 - Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
 - Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. : *Rathie Jean-Jacques*
 propriétaire des parcelles :
DS8-DS9

Avis favorable Avis défavorable Autre

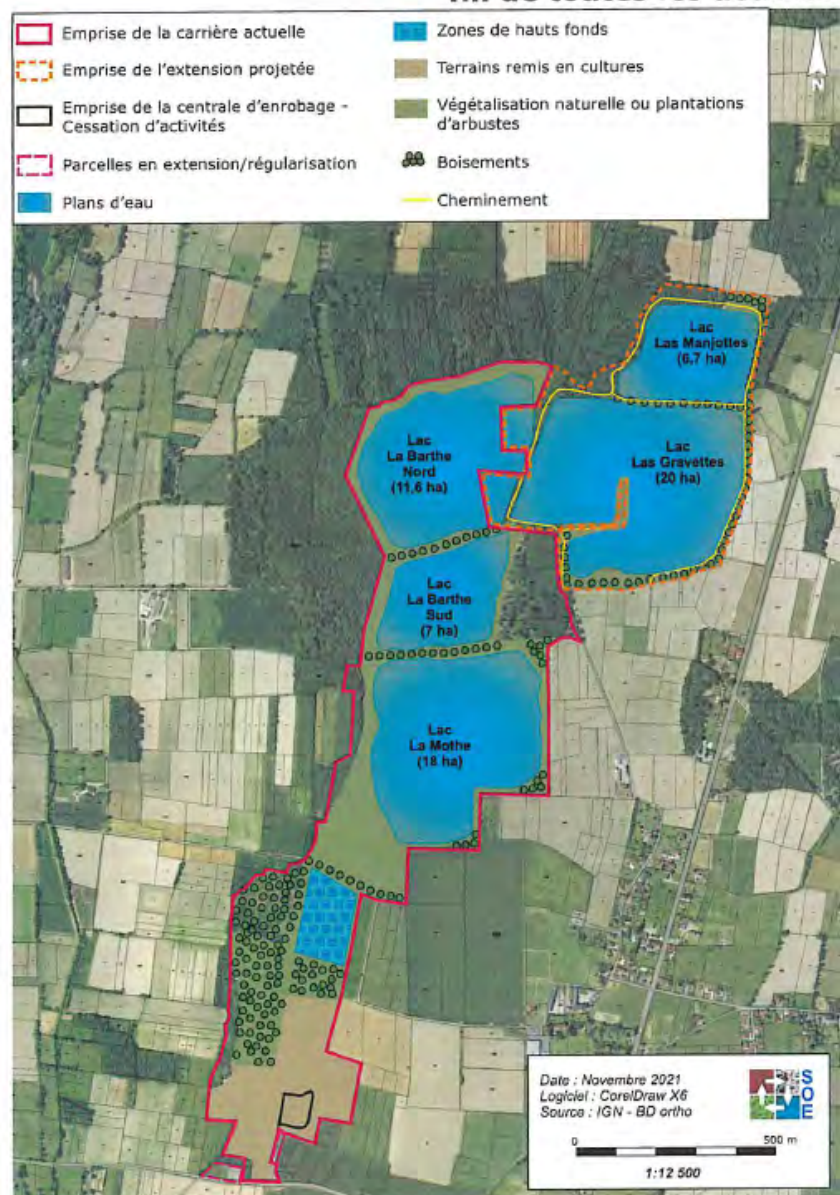
Date : *20 01 2022* Signature : *[Signature]*

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. : *Rathie Jean-Jacques*
 propriétaire des parcelles :
DS8-DS9

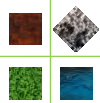
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : *20 01 2022* Signature : *[Signature]*

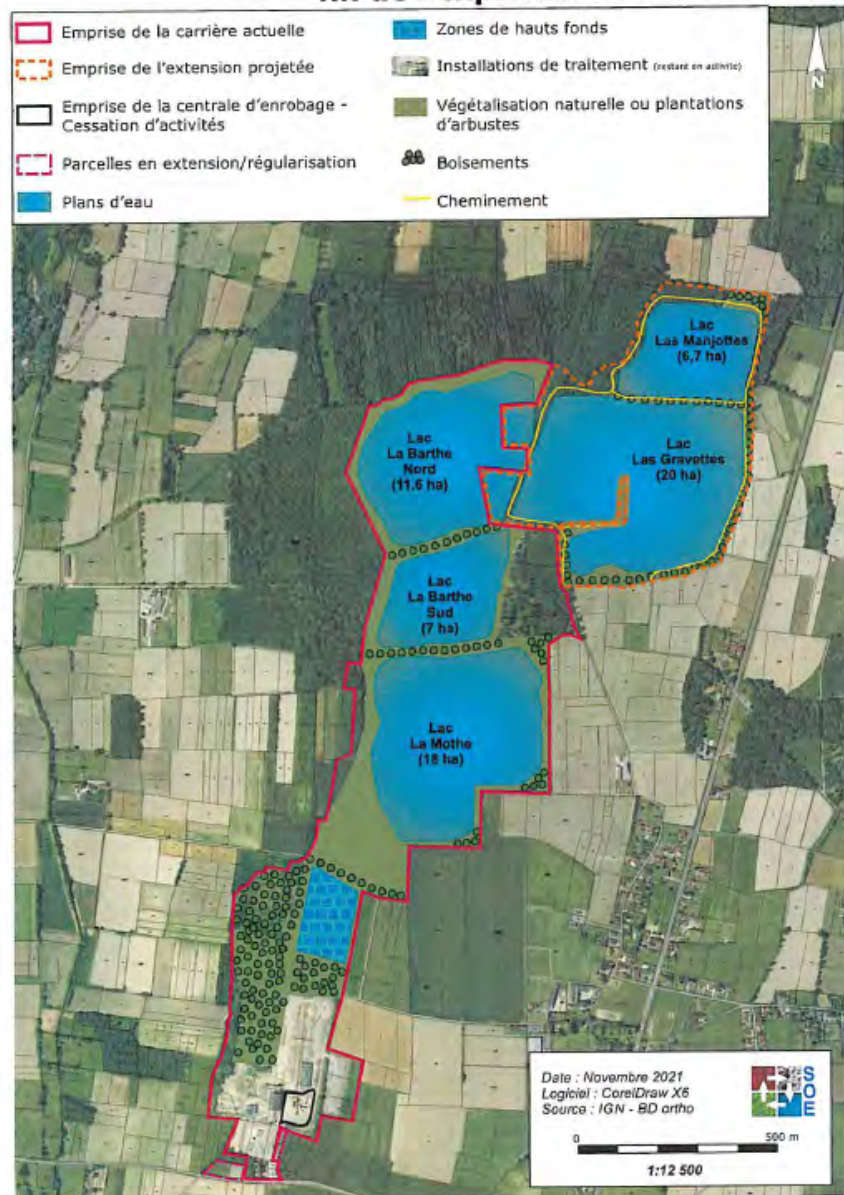
Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
M. G. NILON et Mme NILON (née DUSSAC)
propriétaire des parcelles :
D225 - D55 - D56 - D42

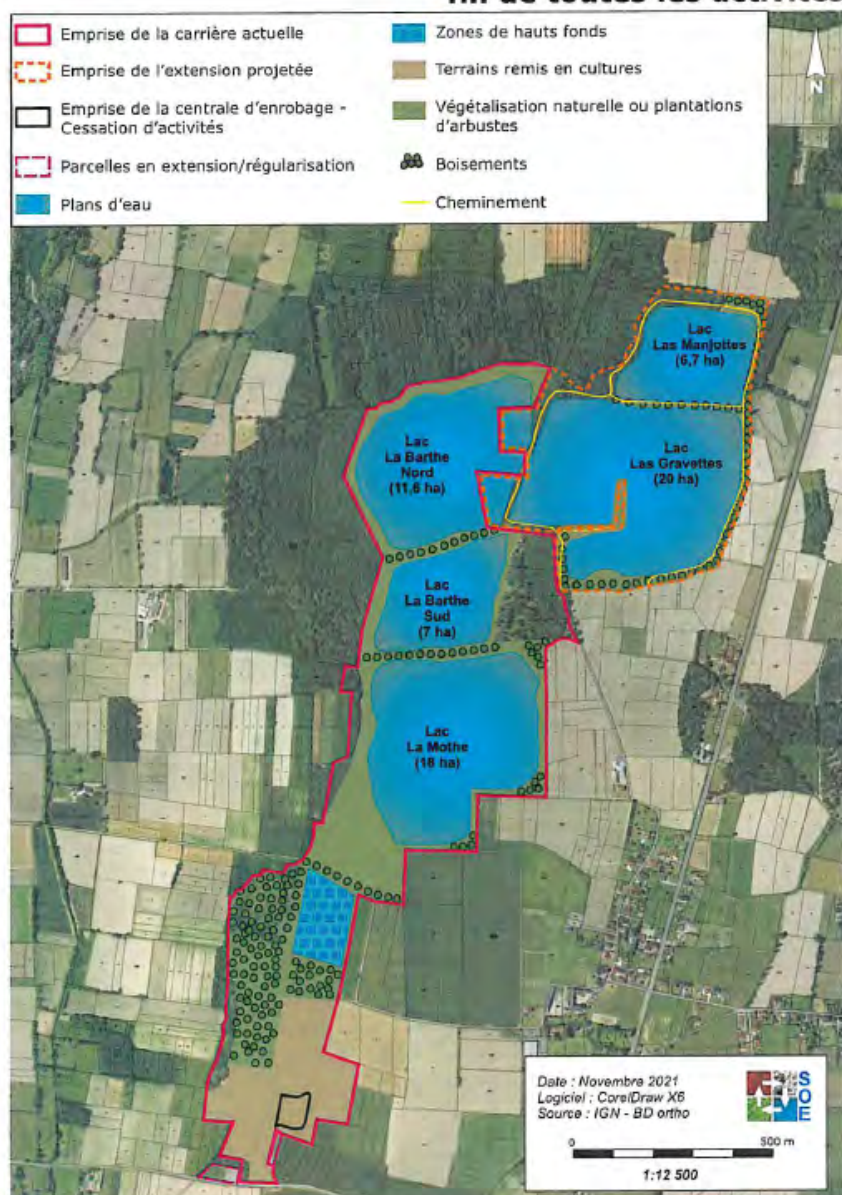
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : 17/01/21 Signature :

- Usages futurs du site :**
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
 - Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
 - Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

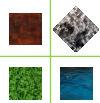
Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
M. G. Nilon et Mme Nilon (née DUSSAC)
propriétaire des parcelles :
D225 - D55 - D56 - D42 .

Avis favorable Avis défavorable Autre

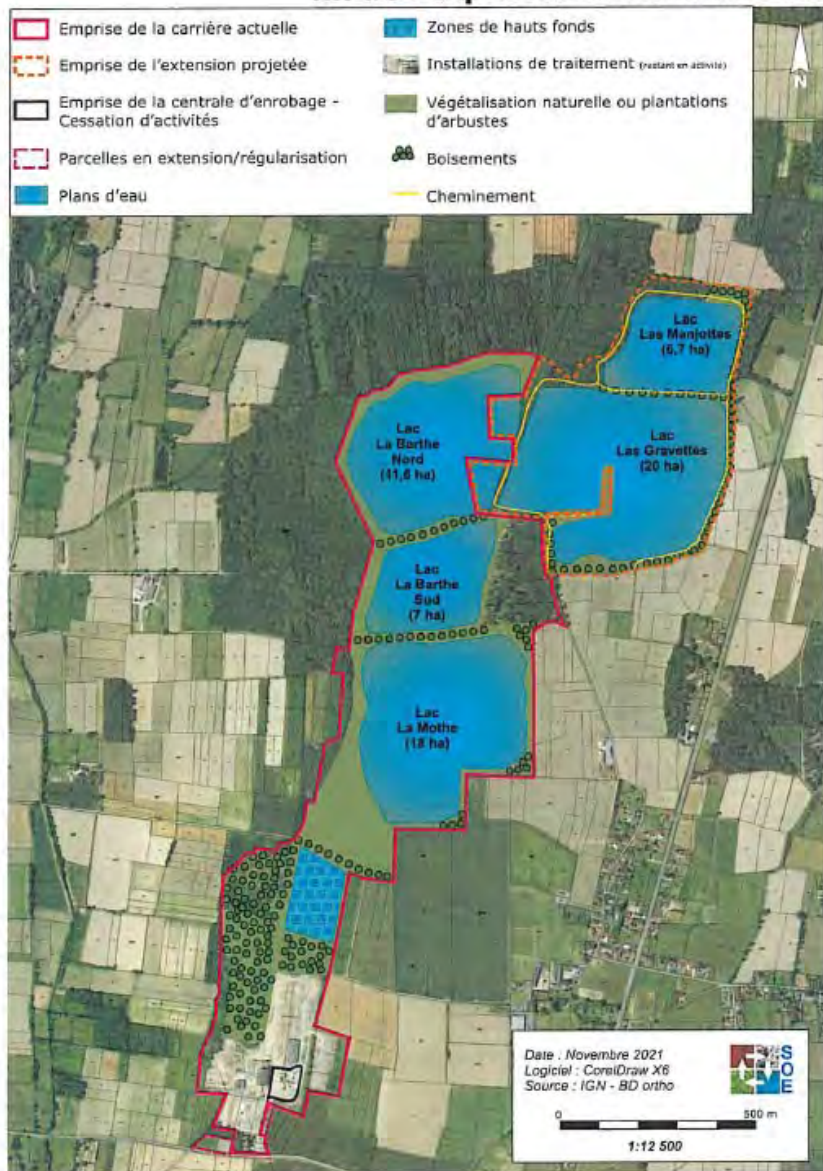
Date : 17/01/21 Signature :

- Usages futurs du site :**
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
 - Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
 - Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. : **PAINI CHRISTIAN**
 propriétaire des parcelles : **D65 et D38 D290**

Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : **11/01/2022** Signature :

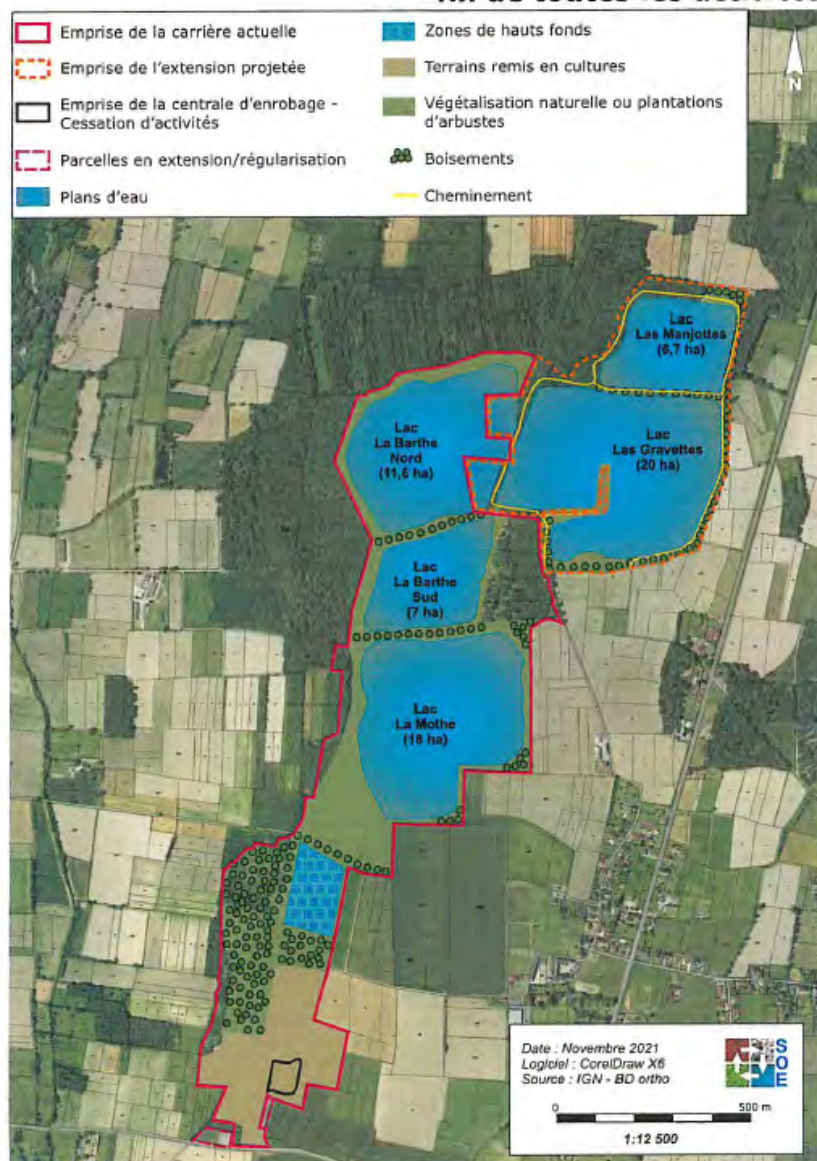
Plus de notion de phasage dans la Remise en état.

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. : **PAINI CHRISTIAN**
 propriétaire des parcelles : **D65 et D38 D290**

Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : **11/01/2022** Signature :

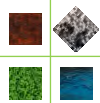
Plus de notion de phasage dans la remise en état.

Usages futurs du site :

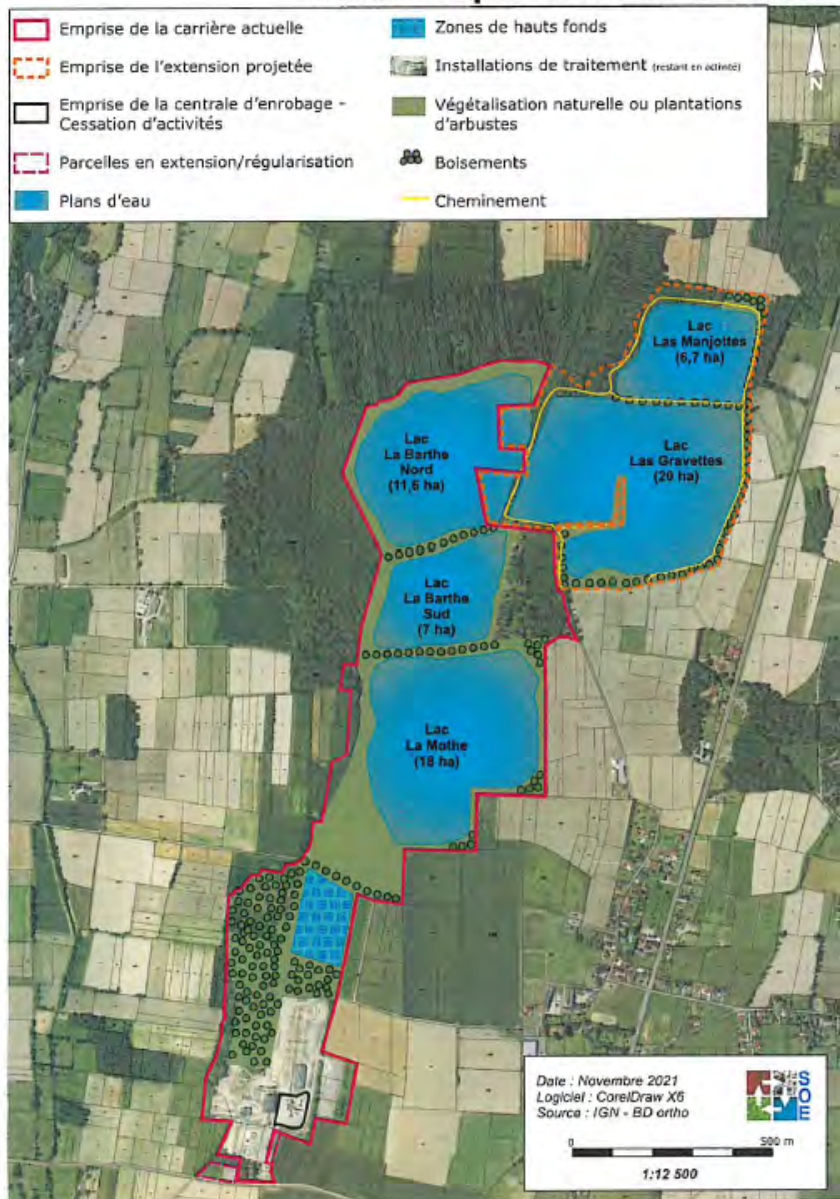
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
M. : *Portassau Patrick*

propriétaire des parcelles :
D 48

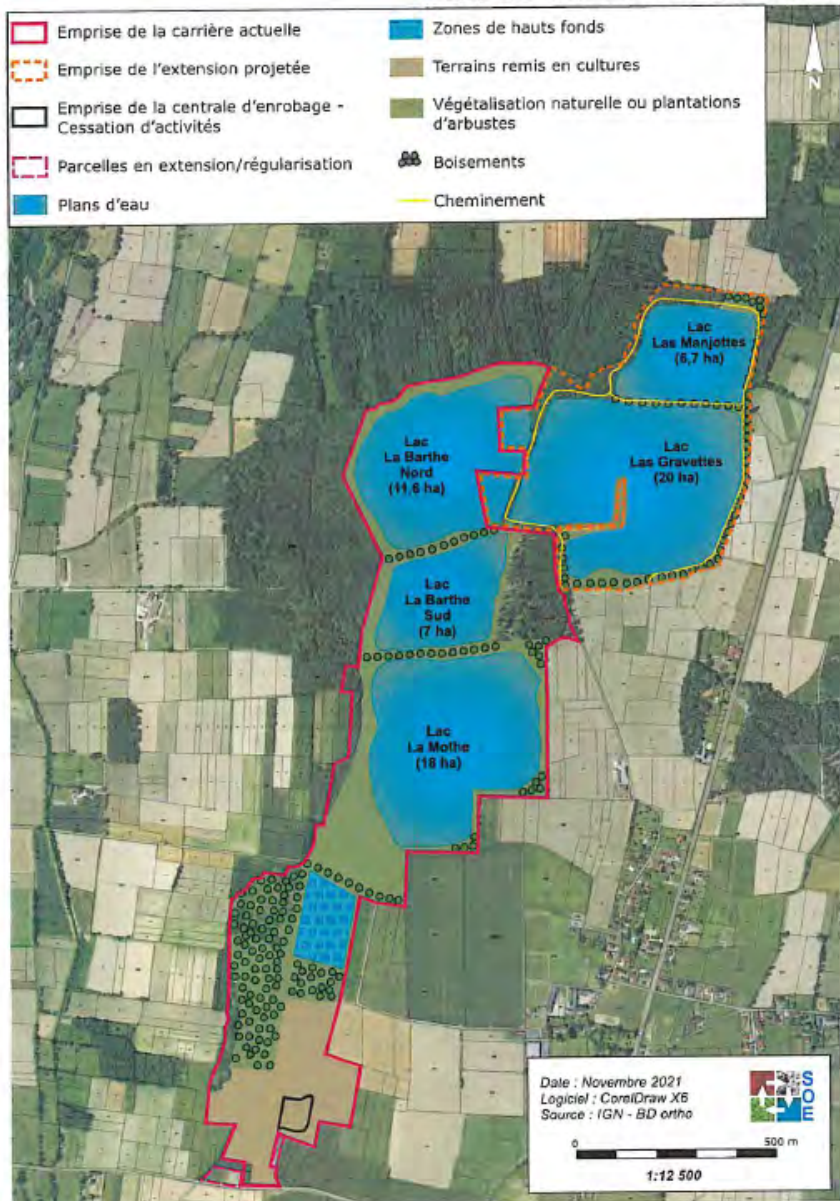
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : *18.01.22* Signature : *[Signature]*

- Usages futurs du site :**
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
 - Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
 - Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
M. : *Portassau Patrick*

propriétaire des parcelles : *D 48*

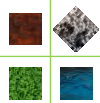
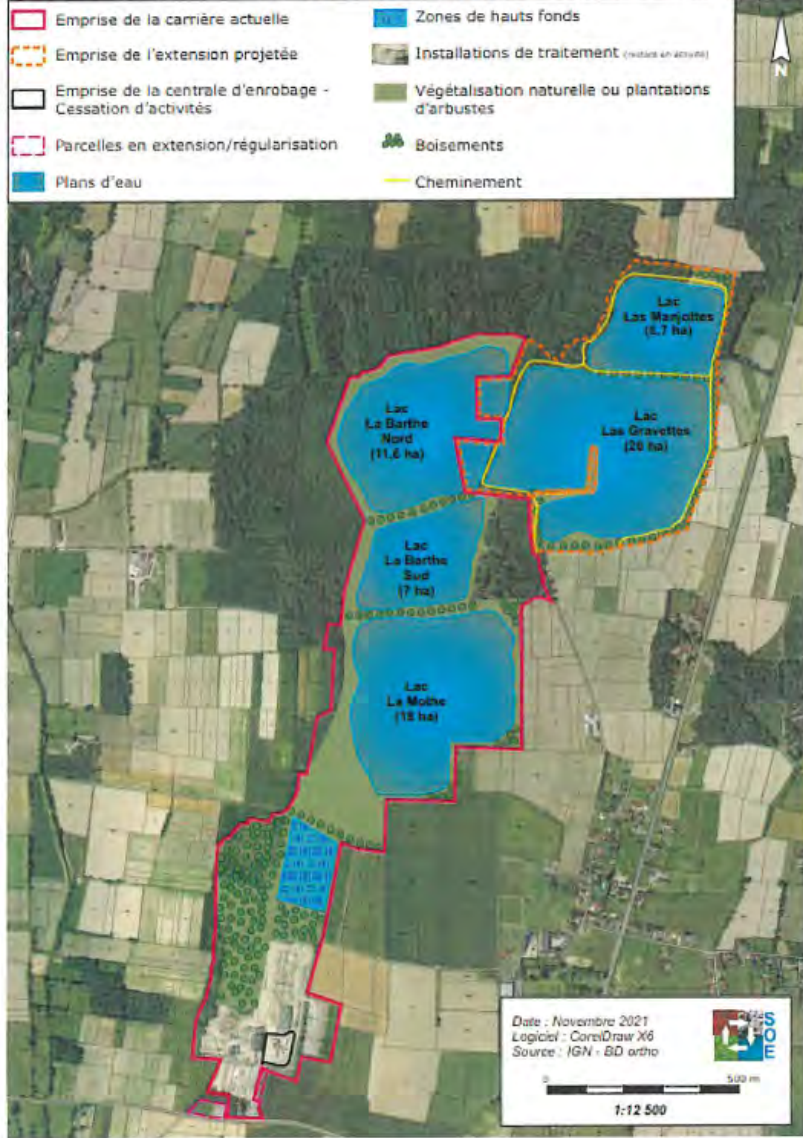
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : *18.01.22* Signature : *[Signature]*

- Usages futurs du site :**
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
 - Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
 - Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



**Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière****Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière**

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	N°	SURFACE CADASTRALE	SURFACE RENOUVELLEMENT
CHIS	LA COMPARCES	D	190	0 ha 51 a 98 ca	0 ha 51 a 98 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	191	0 ha 22 a 40 ca	0 ha 22 a 40 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	192	0 ha 48 a 47 ca	0 ha 48 a 47 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	193	0 ha 57 a 81 ca	0 ha 57 a 81 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	194	0 ha 75 a 55 ca	0 ha 75 a 55 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	206	0 ha 58 a 29 ca	0 ha 58 a 29 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	207	0 ha 22 a 44 ca	0 ha 22 a 44 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	208	0 ha 51 a 93 ca	0 ha 51 a 93 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	209	0 ha 27 a 04 ca	0 ha 27 a 04 ca
CHIS	LA BARTHE	D	2	0 ha 89 a 72 ca	0 ha 89 a 72 ca
CHIS	LA BARTHE	D	3	0 ha 10 a 14 ca	0 ha 10 a 14 ca
CHIS	LA BARTHE	D	4	0 ha 31 a 51 ca	0 ha 31 a 51 ca
CHIS	LA BARTHE	D	5	0 ha 47 a 27 ca	0 ha 47 a 27 ca
CHIS	LA BARTHE	D	6	0 ha 46 a 48 ca	0 ha 46 a 48 ca
CHIS	LA BARTHE	D	7	0 ha 70 a 78 ca	0 ha 70 a 78 ca
CHIS	LA BARTHE	D	9	0 ha 40 a 61 ca	0 ha 40 a 61 ca
CHIS	LA BARTHE	D	10	0 ha 25 a 68 ca	0 ha 25 a 68 ca
CHIS	LA BARTHE	D	11	0 ha 42 a 20 ca	0 ha 42 a 20 ca
CHIS	LA BARTHE	D	12	0 ha 44 a 62 ca	0 ha 44 a 62 ca
CHIS	LA BARTHE	D	13	0 ha 18 a 69 ca	0 ha 18 a 69 ca
CHIS	LA BARTHE	D	14	0 ha 59 a 78 ca	0 ha 59 a 78 ca
CHIS	LA BARTHE	D	15	0 ha 50 a 39 ca	0 ha 50 a 39 ca
CHIS	LA BARTHE	D	16	0 ha 38 a 19 ca	0 ha 38 a 19 ca
CHIS	LA BARTHE	D	17	0 ha 06 a 70 ca	0 ha 06 a 70 ca
CHIS	LA BARTHE	D	18	0 ha 20 a 11 ca	0 ha 20 a 11 ca
CHIS	LA BARTHE	D	19	0 ha 24 a 09 ca	0 ha 24 a 09 ca
CHIS	LA BARTHE	D	20	0 ha 41 a 82 ca	0 ha 41 a 82 ca
CHIS	LA BARTHE	D	21	0 ha 21 a 90 ca	0 ha 21 a 90 ca
CHIS	LA BARTHE	D	22	0 ha 51 a 96 ca	0 ha 51 a 96 ca
TOTAL					12 ha 38 a 55 ca

Avis sur la remise en état du site :

SOGEFIMA, représentée par

Florence Davile

Propriétaire des parcelles listées.

 Avis favorable Avis défavorable Autre

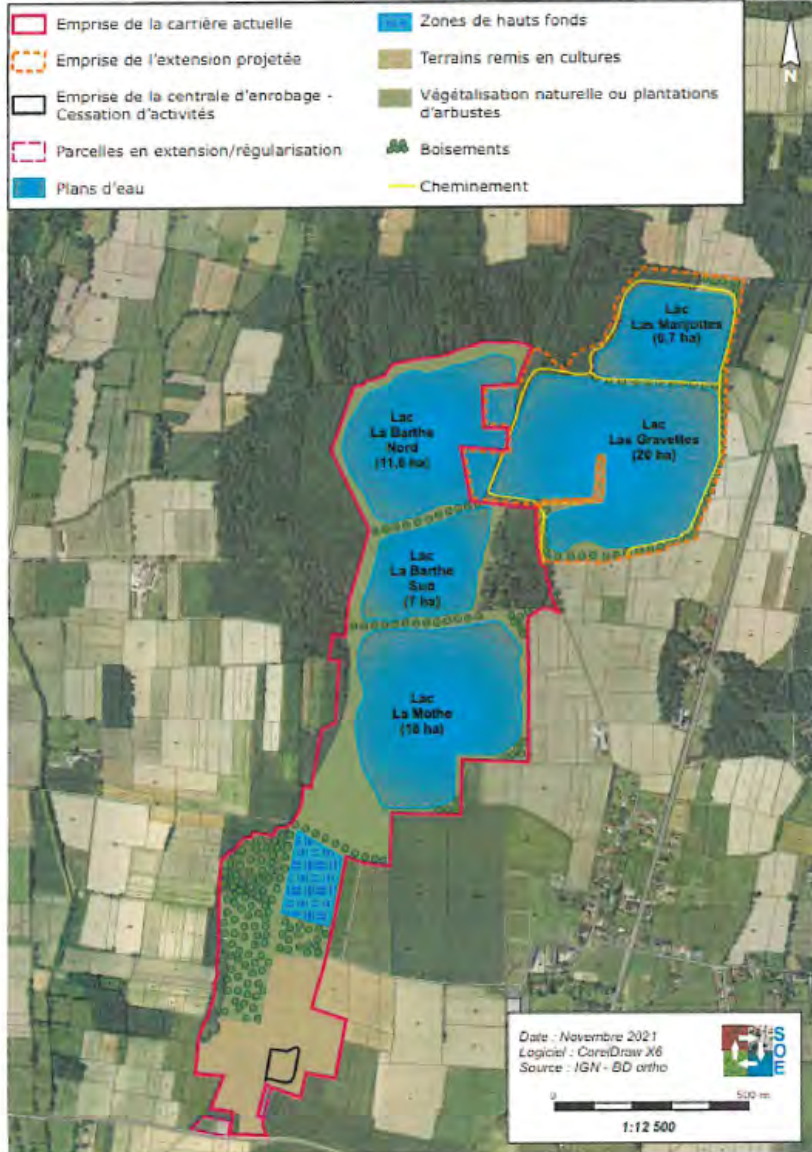
Date : 10/02/2022

Signature :

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	N°	SURFACE CADASTRALE	SURFACE EXTENSION
CHIS	LA BARTHE	D	46	0 ha 30 a 02 ca	0 ha 30 a 02 ca
CHIS	LA BARTHE	D	47	0 ha 17 a 49 ca	0 ha 17 a 49 ca
CHIS	LA BARTHE	D	52	0 ha 27 a 00 ca	0 ha 27 a 00 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	100	0 ha 32 a 31 ca	0 ha 32 a 31 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	105	1 ha 17 a 17 ca	1 ha 17 a 17 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	106	0 ha 67 a 05 ca	0 ha 67 a 05 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	107	0 ha 93 a 50 ca	0 ha 93 a 50 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	112	0 ha 10 a 18 ca	0 ha 10 a 18 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	113	0 ha 16 a 00 ca	0 ha 16 a 00 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	114	0 ha 39 a 46 ca	0 ha 39 a 46 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	115	0 ha 31 a 40 ca	0 ha 31 a 40 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	116	0 ha 43 a 67 ca	0 ha 43 a 67 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	123pp	0 ha 15 a 68 ca	0 ha 15 a 68 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	124pp	0 ha 15 a 72 ca	0 ha 05 a 67 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	218pp	0 ha 35 a 16 ca	0 ha 30 a 79 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	219pp	0 ha 27 a 84 ca	0 ha 03 a 78 ca
CHIS	LA BARTHE	D	224	0 ha 14 a 92 ca	0 ha 14 a 92 ca
CHIS	LA BARTHE	D	270	0 ha 54 a 59 ca	0 ha 54 a 59 ca
TOTAL					6 ha 49 a 36 ca

Usages futurs du site :
 - Usage récréatif pour les plans d'eau et leurs abords
 - Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
 - Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités**Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités**

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	N°	SURFACE CADASTRALE	SURFACE RENOUVELLEMENT
CHIS	LA COMPARCES	D	190	0 ha 51 a 98 ca	0 ha 51 a 98 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	191	0 ha 22 a 40 ca	0 ha 22 a 40 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	192	0 ha 48 a 47 ca	0 ha 48 a 47 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	193	0 ha 57 a 81 ca	0 ha 57 a 81 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	194	0 ha 75 a 55 ca	0 ha 75 a 55 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	206	0 ha 58 a 29 ca	0 ha 58 a 29 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	207	0 ha 22 a 44 ca	0 ha 22 a 44 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	208	0 ha 51 a 93 ca	0 ha 51 a 93 ca
CHIS	LA COMPARCES	D	209	0 ha 27 a 04 ca	0 ha 27 a 04 ca
CHIS	LA BARTHE	D	2	0 ha 89 a 72 ca	0 ha 89 a 72 ca
CHIS	LA BARTHE	D	3	0 ha 10 a 14 ca	0 ha 10 a 14 ca
CHIS	LA BARTHE	D	4	0 ha 31 a 51 ca	0 ha 31 a 51 ca
CHIS	LA BARTHE	D	5	0 ha 47 a 27 ca	0 ha 47 a 27 ca
CHIS	LA BARTHE	D	6	0 ha 46 a 48 ca	0 ha 46 a 48 ca
CHIS	LA BARTHE	D	7	0 ha 70 a 78 ca	0 ha 70 a 78 ca
CHIS	LA BARTHE	D	9	0 ha 40 a 61 ca	0 ha 40 a 61 ca
CHIS	LA BARTHE	D	10	0 ha 25 a 68 ca	0 ha 25 a 68 ca
CHIS	LA BARTHE	D	11	0 ha 42 a 20 ca	0 ha 42 a 20 ca
CHIS	LA BARTHE	D	12	0 ha 44 a 62 ca	0 ha 44 a 62 ca
CHIS	LA BARTHE	D	13	0 ha 18 a 69 ca	0 ha 18 a 69 ca
CHIS	LA BARTHE	D	14	0 ha 59 a 78 ca	0 ha 59 a 78 ca
CHIS	LA BARTHE	D	15	0 ha 50 a 39 ca	0 ha 50 a 39 ca
CHIS	LA BARTHE	D	16	0 ha 38 a 19 ca	0 ha 38 a 19 ca
CHIS	LA BARTHE	D	17	0 ha 06 a 70 ca	0 ha 06 a 70 ca
CHIS	LA BARTHE	D	18	0 ha 20 a 11 ca	0 ha 20 a 11 ca
CHIS	LA BARTHE	D	19	0 ha 24 a 09 ca	0 ha 24 a 09 ca
CHIS	LA BARTHE	D	20	0 ha 41 a 82 ca	0 ha 41 a 82 ca
CHIS	LA BARTHE	D	21	0 ha 21 a 90 ca	0 ha 21 a 90 ca
CHIS	LA BARTHE	D	22	0 ha 51 a 96 ca	0 ha 51 a 96 ca
TOTAL					12 ha 38 a 55 ca

Avis sur la remise en état du site :

SOGEFIMA, représentée par

Florence Davile

Propriétaire des parcelles listées.

 Avis favorable Avis défavorable Autre

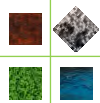
Date : 10/02/2022

Signature :

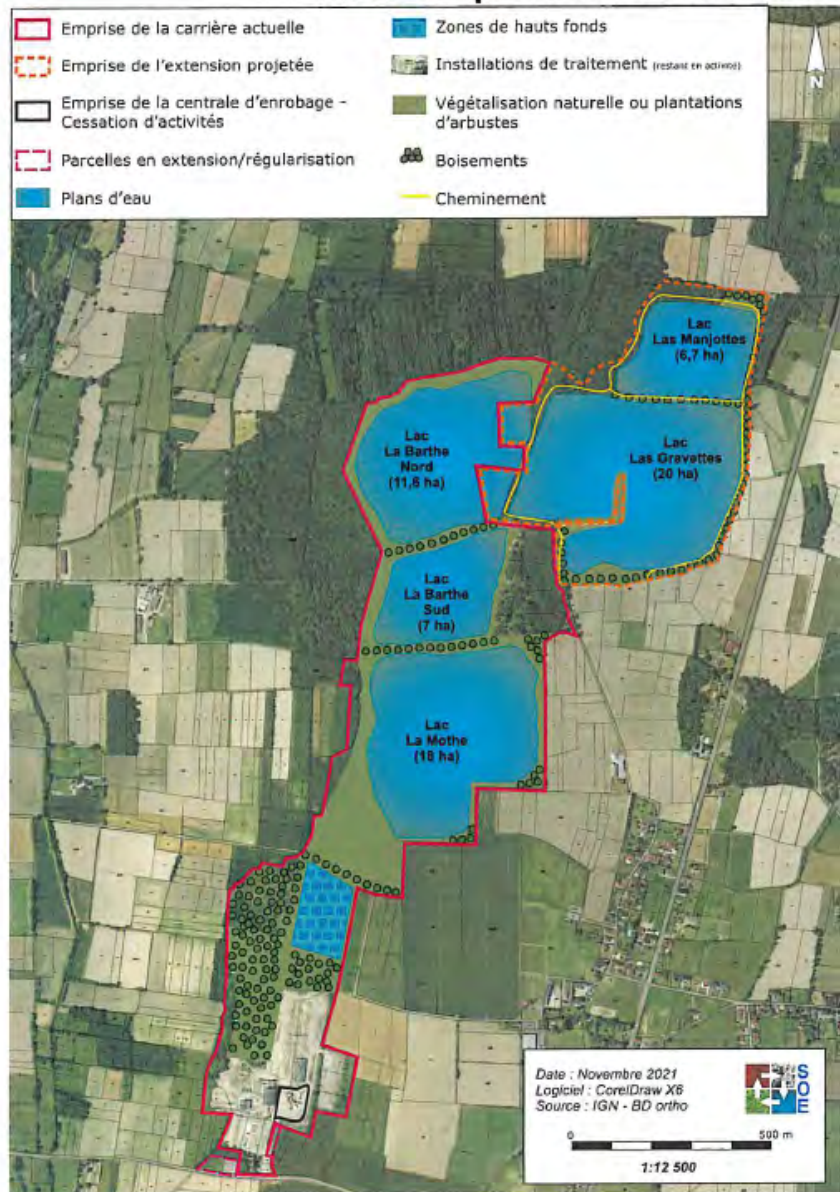
COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	N°	SURFACE CADASTRALE	SURFACE EXTENSION
CHIS	LA BARTHE	D	46	0 ha 30 a 02 ca	0 ha 30 a 02 ca
CHIS	LA BARTHE	D	47	0 ha 17 a 49 ca	0 ha 17 a 49 ca
CHIS	LA BARTHE	D	52	0 ha 27 a 00 ca	0 ha 27 a 00 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	100	0 ha 32 a 31 ca	0 ha 32 a 31 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	105	1 ha 17 a 17 ca	1 ha 17 a 17 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	106	0 ha 67 a 05 ca	0 ha 67 a 05 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	107	0 ha 93 a 50 ca	0 ha 93 a 50 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	112	0 ha 10 a 18 ca	0 ha 10 a 18 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	113	0 ha 16 a 00 ca	0 ha 16 a 00 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	114	0 ha 39 a 46 ca	0 ha 39 a 46 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	115	0 ha 31 a 40 ca	0 ha 31 a 40 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	116	0 ha 43 a 67 ca	0 ha 43 a 67 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	123pp	0 ha 15 a 68 ca	0 ha 14 a 36 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	124pp	0 ha 15 a 72 ca	0 ha 05 a 67 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	218pp	0 ha 35 a 16 ca	0 ha 30 a 79 ca
CHIS	LAS GRAVETTES	D	219pp	0 ha 27 a 84 ca	0 ha 03 a 78 ca
CHIS	LA BARTHE	D	224	0 ha 14 a 92 ca	0 ha 14 a 92 ca
CHIS	LA BARTHE	D	270	0 ha 54 a 59 ca	0 ha 54 a 59 ca
TOTAL					6 ha 49 a 36 ca

Usages futurs du site :
 - Usage récréatif pour les plans d'eau et leurs abords
 - Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
 - Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. : *Christelle et Jeanne TORON*
 propriétaire des parcelles : *DS3 et DS4*

Avis favorable Avis défavorable Autre

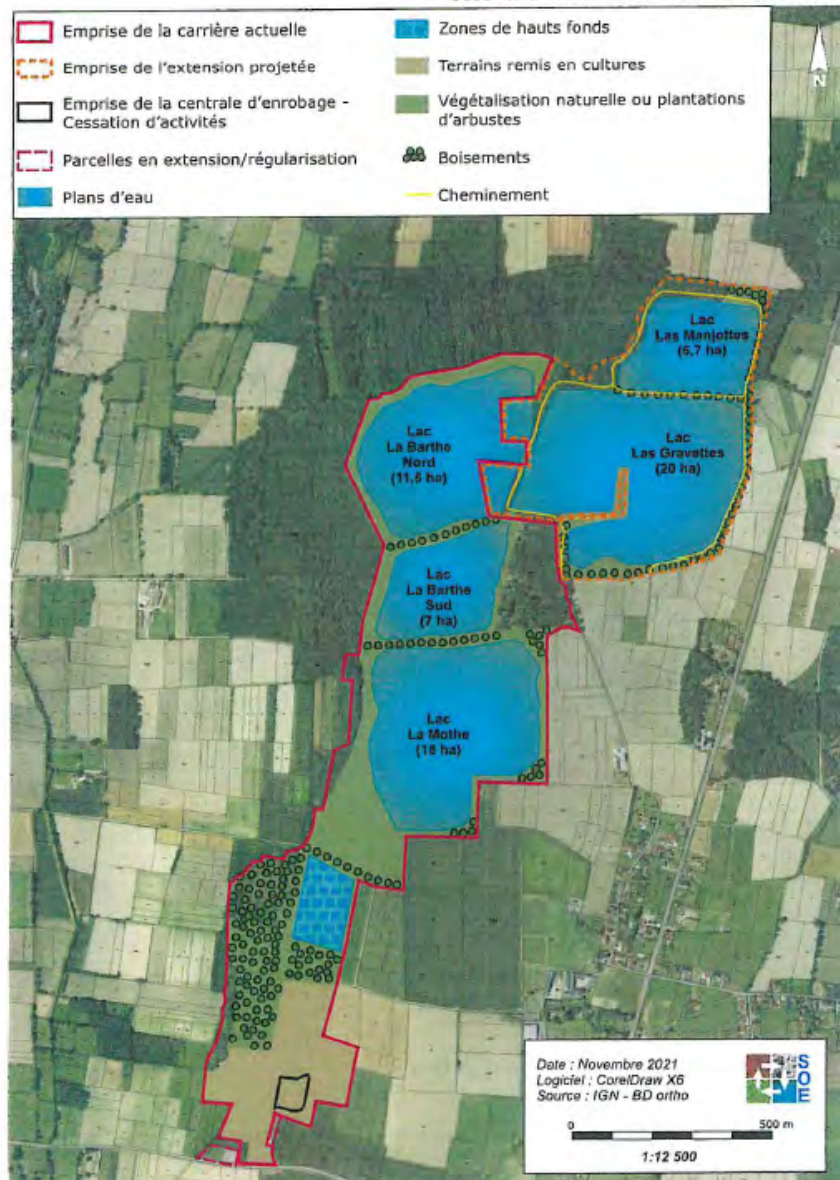
Date : *11.01.22* Signature : *[Signature]*

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
 M. : *Christelle et Jeanne TORON*
 propriétaire des parcelles : *DS3 et DS4*

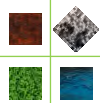
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : *11.01.22* Signature : *[Signature]*

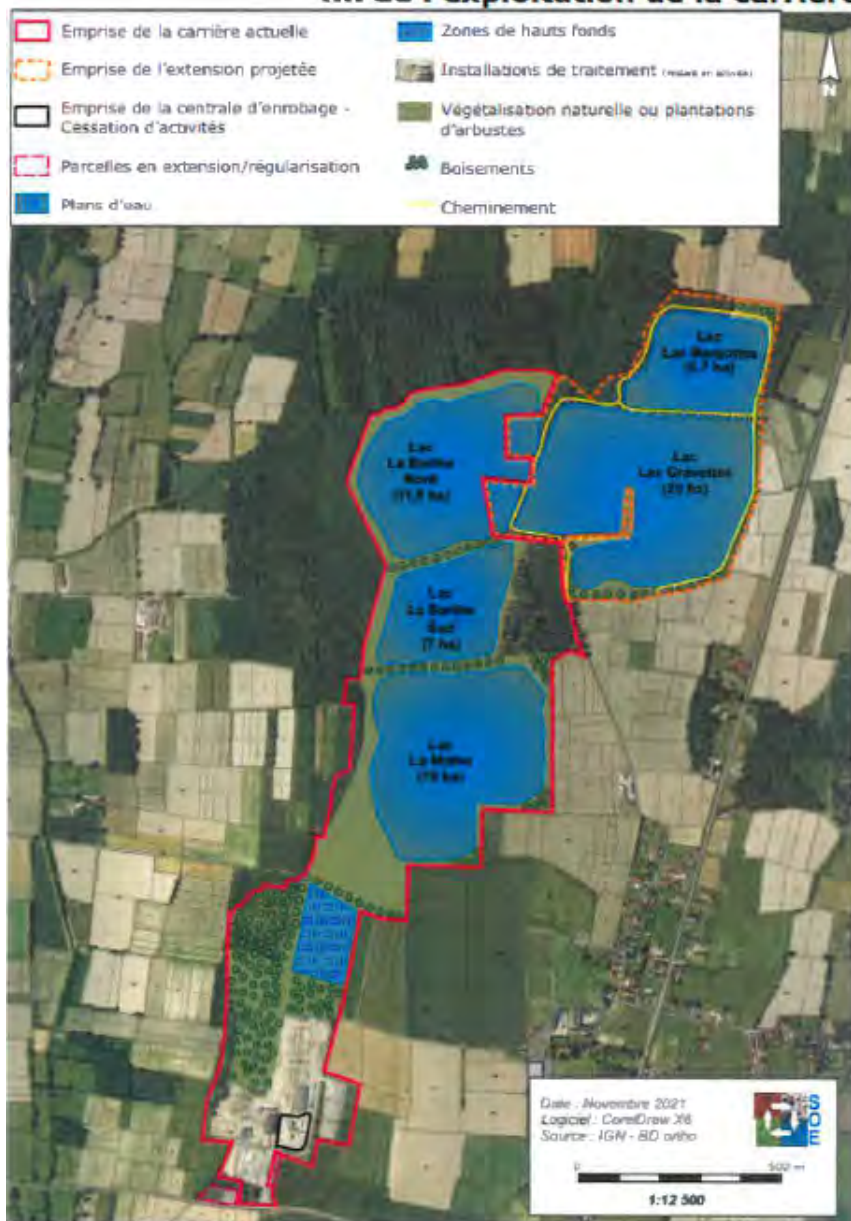
Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	N°	SURFACE CADASTRALE
CHIS	1BCAMI DOUS CAMPS PARCES	D	1	14 ha 28 a 19 ca
CHIS	LA BARTHE	C	156	17 ha 26 a 45 ca
CHIS	LA BARTHE	C	157	0 ha 01 a 05 ca
AURENSAN	ORLEIX	D	289	0 ha 42 a 50 ca
TOTAL				31 ha 98 a 19 ca

Avis sur la remise en état du site :

Propriétaire des parcelles listées.

Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : Signature :

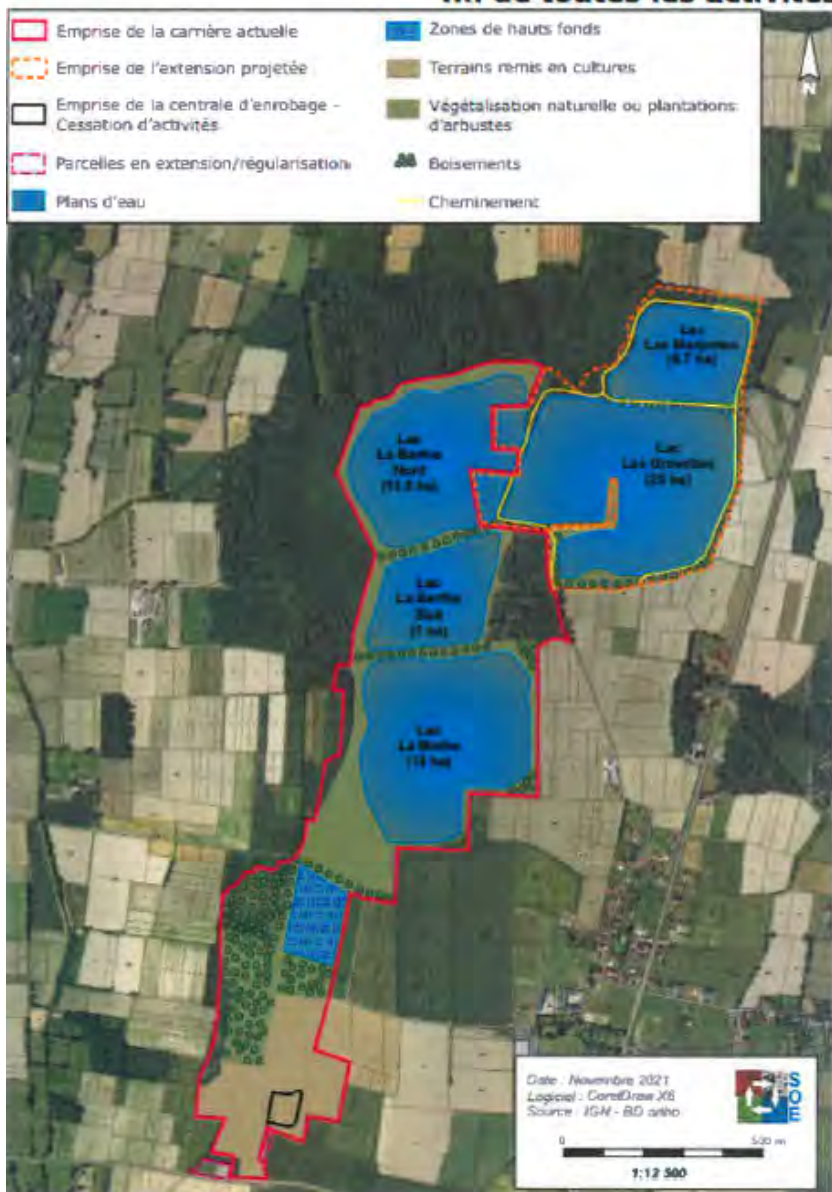
18.02.22

Usages futurs du site :

- Usage récréatif pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	N°	SURFACE CADASTRALE
CHIS	1BCAMI DOUS CAMPS PARCES	D	1	14 ha 28 a 19 ca
CHIS	LA BARTHE	C	156	17 ha 26 a 45 ca
CHIS	LA BARTHE	C	157	0 ha 01 a 05 ca
AURENSAN	ORLEIX	D	289	0 ha 42 a 50 ca
TOTAL				31 ha 98 a 19 ca

Avis sur la remise en état du site :

Propriétaire des parcelles listées.

Avis favorable Avis défavorable Autre

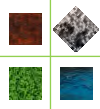
Date : Signature :

18.02.22

Usages futurs du site :

- Usage récréatif pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



ATTESTATION

Madame Anne Marie DALAT, demeurant à CHIS (65 800), 1 Cami Dous Camparcès, et ses enfants,
Xavier et Philippe DALAT, seuls héritiers de Monsieur Jacques, Pierre, Joseph DALAT, décédé,

Certifie et atteste être propriétaire des parcelles suivantes :

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	Ancien N°	N°	SURFACE CADASTRALE	SURFACE RENOUVELLEMENT
CHIS	1BCAMI DOUS CAMPS PARCES	D		1	14 ha 28 a 19 ca	14 ha 28 a 19 ca
CHIS	LA BARTHE	C	1	156	17 ha 26 a 45 ca	16 ha 67 a 45 ca
CHIS	LA BARTHE	C	1	157	0 ha 01 a 05 ca	0 ha 01 a 05 ca
AURENSAN	ORLEIX	D		289	0 ha 42 a 50 ca	0 ha 42 a 50 ca
TOTAL						31 ha 39 a 19 ca

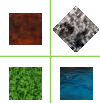
Autorise la société Sablières des Pyrénées, société par actions simplifiée, au capital de 1 705 000,00 EUR, dont le siège social est à CHIS (65800), 4 cami de la Barta, identifiée sous le numéro SIREN 712 780 444 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES,

A procéder à toutes démarches administratives et demandes d'autorisation pour les parcelles désignées ci-dessus.

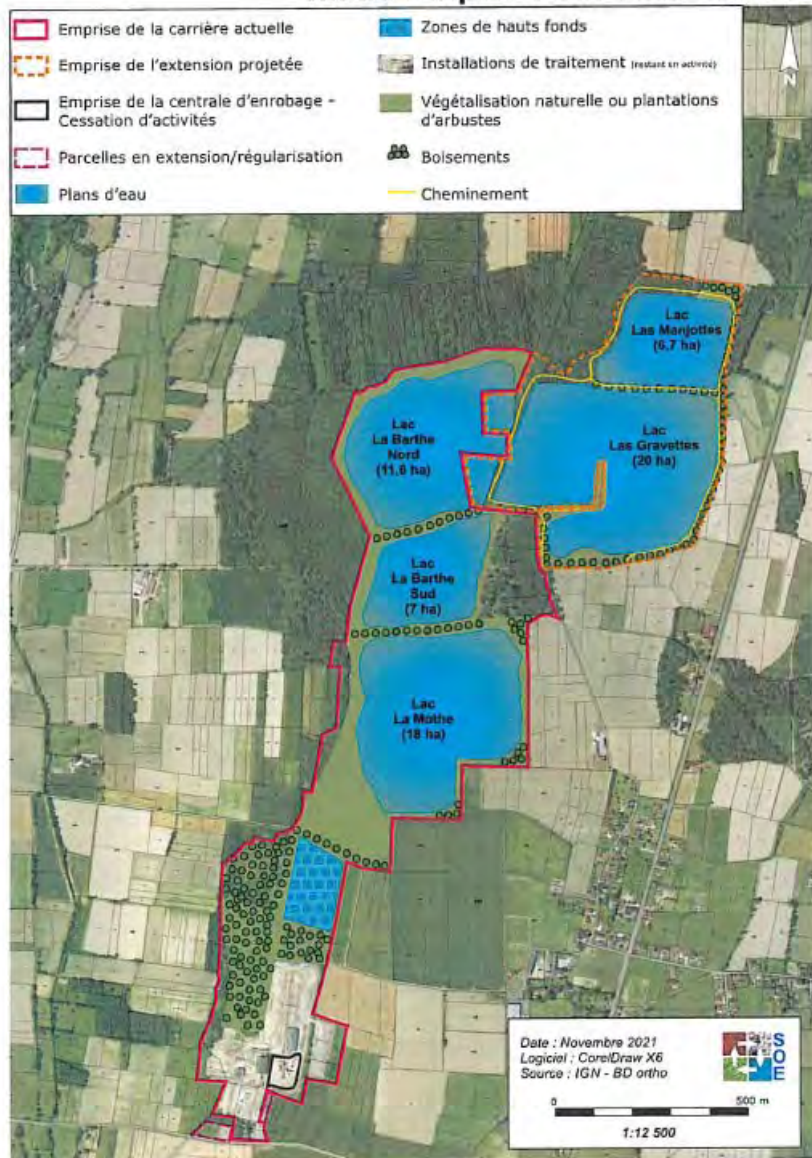
Etablie pour faire valoir ce que de droit,

A CHIS

Le 18/02/2022



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
M. : *Claude VINCENT*
propriétaire des parcelles :
D 294 (ex. 289 pp / 36 PA2)

Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : *16.03.22* Signature : *[Signature]*

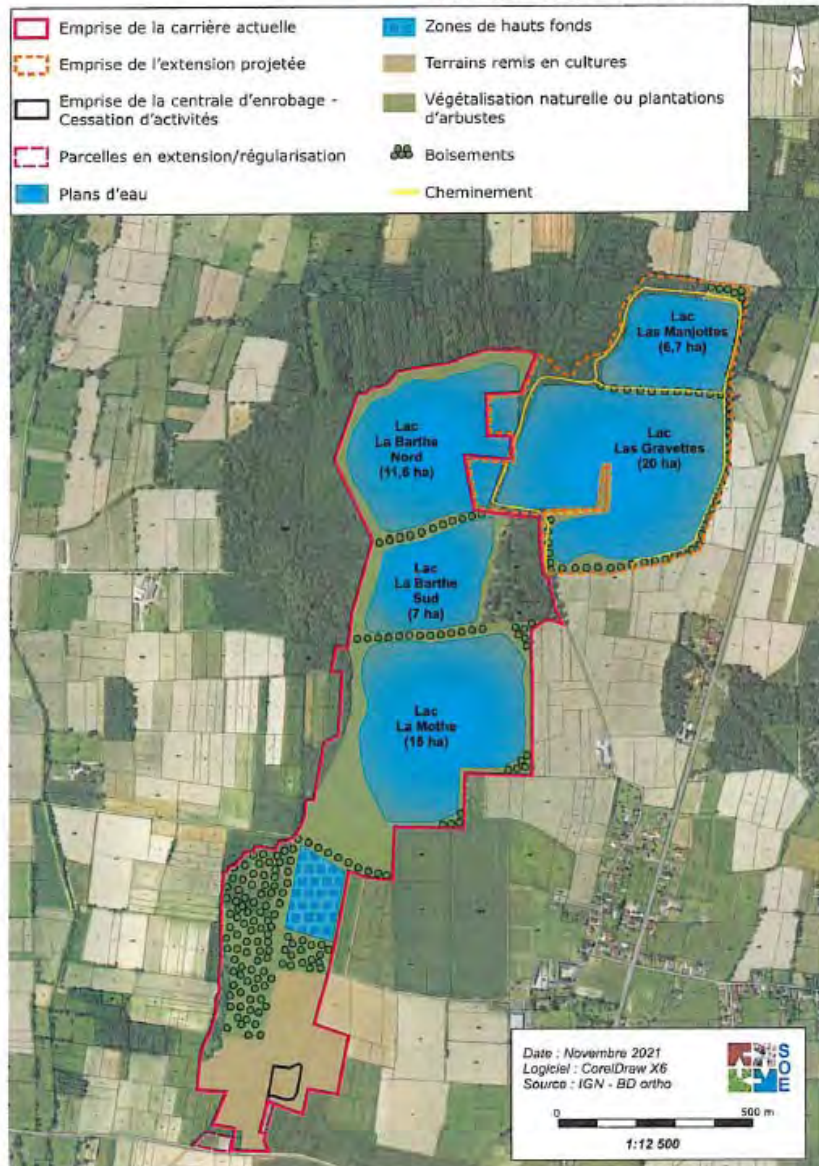
Restitution à terme des autorisations administratives d'exploiter.

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
M. : *Claude VINCENT*
propriétaire des parcelles :
D 294 (ex. 289 pp / 36 PA2)

Avis favorable Avis défavorable Autre

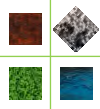
Date : *16.03.22* Signature : *[Signature]*

Restitution à terme des autorisations administratives d'exploiter.

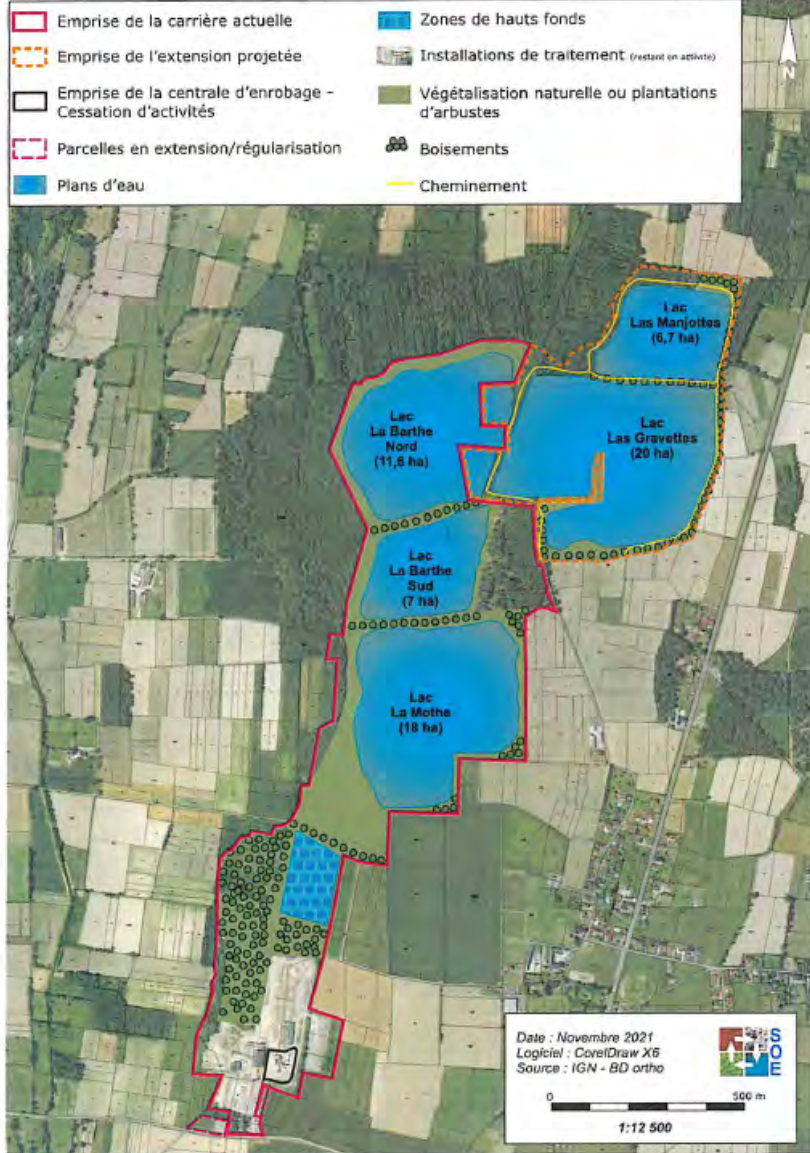
Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation

M. : *Jean-Bernard VINCENT*

propriétaire des parcelles :

D 292 - D 294

Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : Signature :

17.03.2021. *J. Vincent*

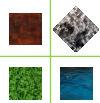
Restitution à terme des autorisations administratives d'exploiter.

Extension favorable sous conditions

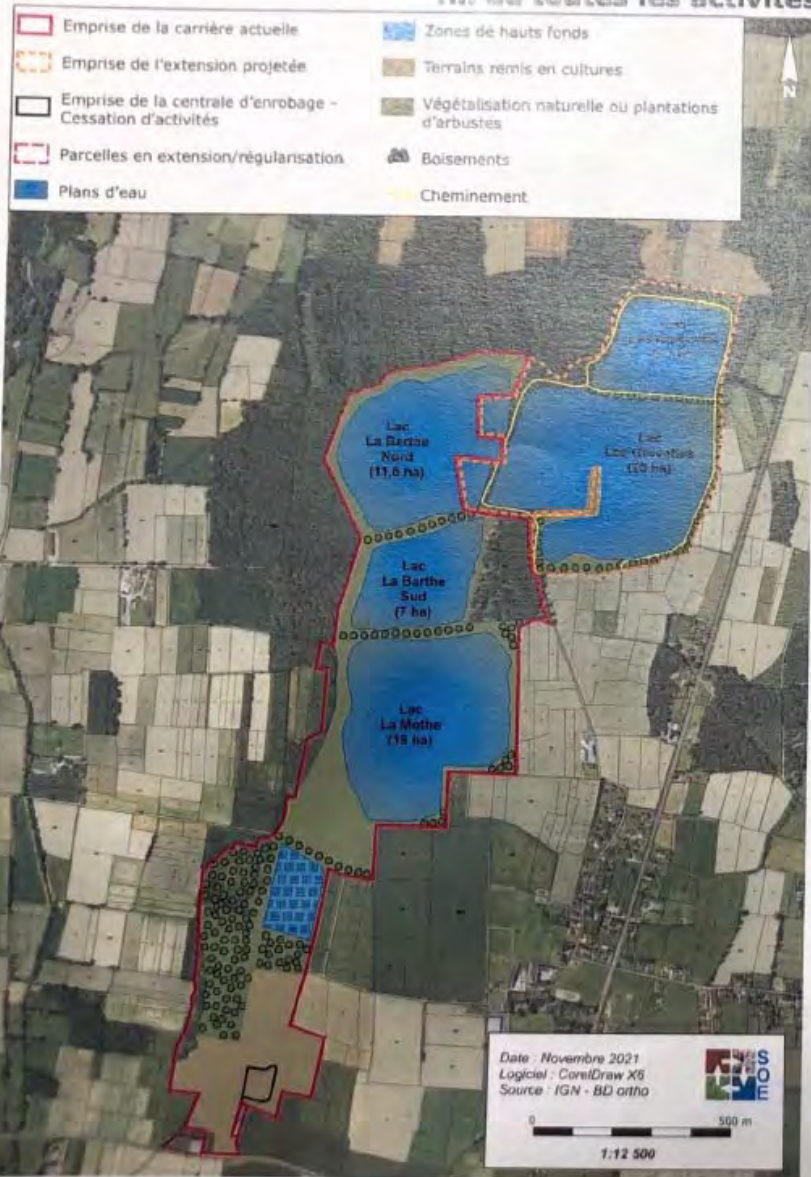
Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation

M.: *Philippe Vincent*

propriétaire des parcelles :

D293 - chis

Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : *16.03.2022* Signature :

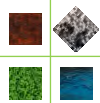
[Signature]

Restitution à terme des autorisations administratives d'exploiter.

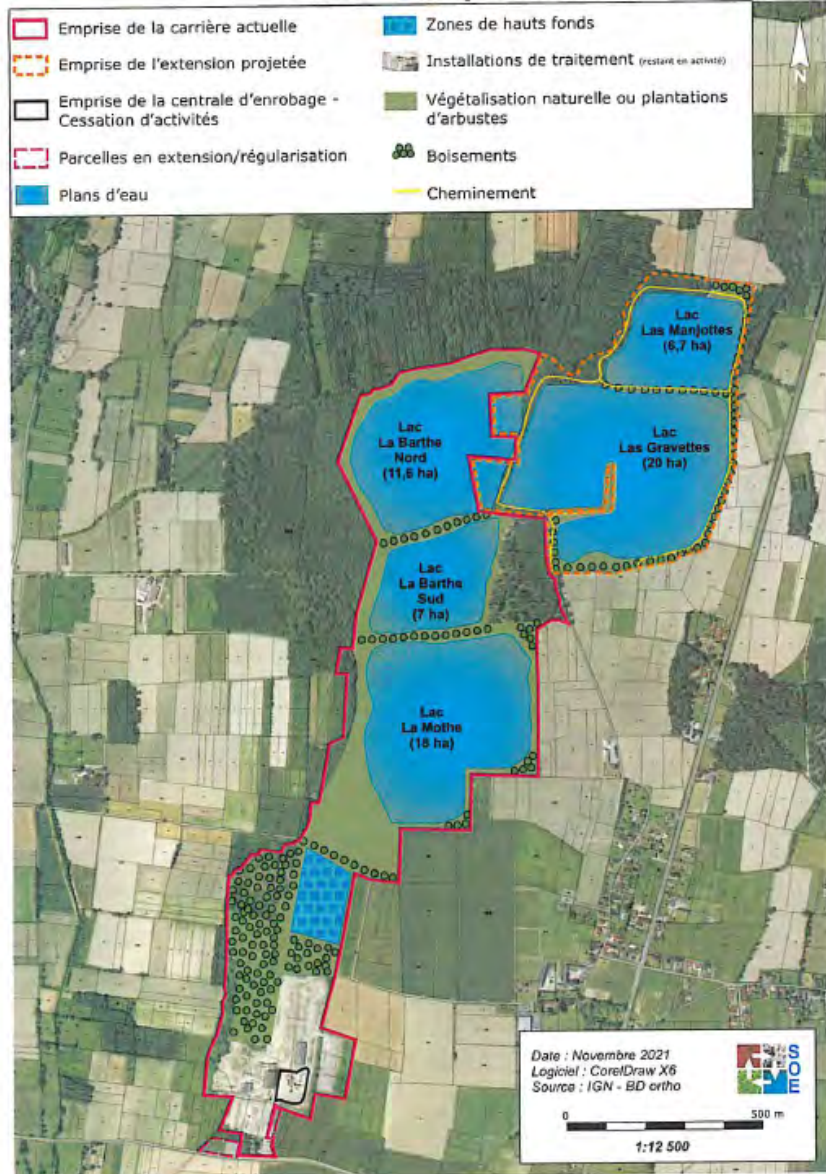
Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation

Mme Françoise Pujol

propriétaire des parcelles :

D 291 - D 294

Avis favorable Avis défavorable Autre

Date :

17/3/2022

Signature :

Restitution à terme des autorisations administratives d'exploiter.

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.